



Bonjour à tous et toutes,

Les vacances approchent. Nous vous les souhaitons déjà saluaires. Que la fin de l'année scolaire vous procure encore quelques joies, intérêts et revenus.

Dans les pages de cette Newsletter nous vous informons des interventions, conférences, colloques ... et présentons quelques articles & livres utiles aux médiateurs. Afin d'organiser la publicité des activités de la semaine de la médiation (14 au 19/10/2019), d'en augmenter le succès et le nombre de participants... Monique DE PAUW mdpupbupb@outlook.com attend vos propositions. N'hésitez pas à vous inscrire dans les diverses formations, interventions, dans les ateliers et à demander la réduction membre « UBMP-BUPB-BUPM ».

Hallo allemaal,

Stilaan komen de vakantiedagen er aan... We hopen nu al dat u een fijne vakantie mag hebben, dat het einde van het schooljaar goed en vreugdevol verloopt voor iedereen. Kortom dat u de komende maand zinvol kan invullen. In de volgende pagina's van deze nieuwsbrief informeren wij u over intervies, conferenties, ... en presenteren we enkele artikels en boeken die nuttig zijn voor bemiddelaars. Om de publiciteit van alle activiteiten in de bemiddelingsweek in goede banen te leiden en het succes ervan te verzekeren zal Monique De PAUW alle voorstellen oplijsten. U mag ze doorsturen naar: mdpupbupb@outlook.com We wachten op uw voorstellen voor de bemiddelingsweek, die loopt van 14 tot 19/10/2019.

Voel u vrij om u in te schrijven voor de verschillende vormingen, intervies, de workshops en om de ledenkorting "UBMP-BUPB-BUPM" aan te vragen.

CONSEIL DE DIRECTION – DIRECTIERAAD

Hélène VAN DEN STEEN, présidente –
Grégory SIMON, vice-président,
Renée HUYBRECHTS, Directrice responsable membres
Monique DE PAUW, Directrice Prévention, Sécurité
Sehriban SARITAS, Directrice responsable Intervisions
Maria RUISI, Directrice - Brunhilde CALEWAERT, Directrice -
Almudena VAQUERIZO GILSANZ, Directrice
Paul BOURGEOIS, membre fondateur & d'honneur

NEWSLETTER n°4/2019

SOMMAIRE – OVERZICHT

Editorial – Voorwoord	- p01
Conseils de Direction – Directieraad	- p01
Axes principaux d'actions - Actieplan	
UBMP– BUPB-BUPM - 2019-2022	- p02
Intervision – Infos – Intervisie – Info	- p03
Semaine de la médiation (14 au 19/10/2019)	- p05
Week van de bemiddeling (14 tot 19/10/2019)	
Formations continues – Workshop	- p06
Belgique - België	
Info – Conférence/Conferenties	- p11
En/in France, Luxembourg.....	
Article/Artikel	- p16
Bibliothèque–bibliotheek	- p21

CONSEILS DE DIRECTION – DIRECTIERAAD

Bruxelles/Brussel, 24/06/2019 – 14 à/tot 18h/u
Namur, 9/09/2019 - 14 à/tot 18h/u
Bruxelles/Brussel, 7/10/2019 – 14 à/tot 18h/u
Bruxelles/Brussel, 18/11/2019 – 14 à/tot 18h/u
Namur, 9/12/2019 - 14 à/tot 18h/u

FORMATION CONTINUE

1060 Bruxelles, 18/06/2019 de 9 à 17h30
« Enfant, Ados & Médiation familiale » p6

1000 Bruxelles, 20/06/2019 (8h30 à 16h30)
« Violences intrafamiliales » p6

1000 Bruxelles, 6/06/2019 de 14h00 à 17h00
« La neutralité du tiers médiateur » p8

5000 Namur, 15/10/2019 de 13h45 à 17h
« Origines du conflit & interculturalité »

ACADEMISCHE AFSLUITING

2600 Berchem, 1/06/2019 - 9 tot 12u
« De wisselwerking tussen bemiddelaars en notarissen » p9

INTERVISIONS – INTERVISIE

5000 NAMUR, le 5/06/2019 – 9h30 à 11h30
(accueil 9h15) – p3
a.vaquerizo@universitedepaix.be

1060 BRUXELLES, 21/06/2019 – 10 à 13h
(accueil 9h30) - p3
secretariat.ubmp.bupb@gmail.com



Paraît 4 à 6 fois par an –
Janv./Févr. – Avril/Mai –
Août/Sept. - Nov./Déc –



AXES PRINCIPAUX D' ACTIONS DE L'UBMP 2019-2022 – ACTIEPLAN – BUPB 2019-2022

L'UBMP-BUPB-BUPM, « **UNION DES MÉDIATEURS PROFESSIONNELS** » a pour objet l'étude, la protection et le développement du métier de médiateur. Ses principaux axes d'actions pour les prochaines années sont :

- * Regrouper les médiateurs et les organisations professionnelles, tous champs de pratique confondus
- * Représenter, défendre les intérêts professionnels du médiateur auprès des autorités communales, régionales, fédérales, européennes ;
- * Faire reconnaître le métier et activer toutes mesures législatives et administratives qui lui sont favorables.
- * Promouvoir la médiation auprès du public, des pouvoirs politiques et informer c-à-d. faire connaître la médiation et ses différents champs de pratique auprès des écoles, du grand public, des décideurs, des médias...
- * Donner plus de visibilité à la profession et aux formations en médiation.
- * Assurer une plus grande homogénéité dans la profession.
- * Augmenter la qualité du professionnel (interventions, formations, conférences, colloque annuel).
- * Être à l'écoute des médiateurs et leur assurer le développement professionnel nécessaire (sécurité, coaching...).

UBMP-BUPB-BUPM, « **BEROEPSVERENIGING VOOR BEMIDDELAARS** », een object van studie, de bescherming en ontwikkeling van het beroep van bemiddelaar. De hoofdlijnen van het actieplan voor de komende jaren zijn:

- Verenigen van professionele bemiddelaars uit verschillende praktijken
- Het vertegenwoordigen en verdedigen van de professionele belangen van de bemiddelaar bij gemeentelijke, regionale, federale en Europese autoriteiten;
- Het beroep laten erkennen en alle wetgevende en administratieve maatregelen activeren die gunstig zijn voor het beroep
- Bemiddeling bij het publiek en de politiek promoten en ook informeren dwz. Bemiddeling en de verschillende praktijkgebieden bekend maken in scholen, bij het publiek, de beleidsmakers, de media,...
- Zorgen voor de zichtbaarheid van het beroep en de bemiddelingsvorming(en)
- Meer homogeniteit verzekeren in het beroep
- De kwaliteit van de professional verhogen (intervisies, conferenties, jaarlijks congres)
- Luisteren naar de bemiddelaars en de nodige professionele ontwikkeling verzekeren (veiligheid, coaching..)

POUR PARTICIPER À NOS RÉUNIONS – CONTACTEZ UN RESPONSABLE OU LE SECRÉTARIAT

Intervisjons/Intervisie : Sehriban Saritas & coll. - sehriban.saritas@ville.namur.be

Ethique et déontologie : Maria Ruisi & coll. – maria.ruisi@ville.namur.be

Séminaires / Formations continues : Hélène van den Steen & coll. – secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

Reconnaissance titre/SPF Economie/UCM : Grégory Simon gregory.simon@ubmp-bupb.org & Hélène van den Steen

Promotion médiations (assurances, mutuelles...) : Brunhilde Calewaert – brunhilde.calewaert@ubmp-bupb.org

News, Site : H. van den Steen (FR) secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

R. Huybrechts (NL) – ubmp.bupb.news@gmail.com

Responsable membres FR/NL : Renée Huybrechts – renehuybrechts@ubmp-bupb.org

Publications/Ecrits en médiation : Hélène vds & Marilia de Lara – mariliadelara@gmail.com

- COLLABORATIONS – COLLABORATIONS – COLLABORATIONS – COLLABORATIONS –

Des permanences de médiation sont organisées, dans plusieurs tribunaux du pays (Famille, commerce, entreprise....) : Arlon, Neufchâteau, Marche, Nivelles, Namur, Bruxelles.... Elles ont pour objectifs d'informer les personnes de ce qu'est la médiation, son déroulement, ses avantages. Elles sont tenues par des médiateurs avocats, notaires et tiers agréés. Les médiateurs agréés qui souhaitent participer à ces permanences peuvent contacter pour Liège nos collègues de l'UBMP-BUPB-BUPM et médiateurs agréés : **Alexandre Martens** 0475/268.848. alexandre.martens11@gmail.com ou **José Teixeira** 0487/419.120. info@mediation-centre.be

Vous souhaitez collaborer avec d'autres médiateurs de l'UBMP-BUPB-BUPM à Bruxelles, Namur, Liège, Tournai, Ath, Antwerpen, Gent, Oostende ... nous vous mettons en contact avec les collègues, médiateurs membres de l'Union.

*« Si une nation n'a pas de chef, alors ce
sont les poètes qui la guident »
Yevhen Malaniouk, poète ukrainien.*



PROCHAINES INTERVISIONS – ANALYSE DE PRATIQUES ENTRE MÉDIATEURS

Une intervision (une analyse de pratiques) entre médiateurs. Pour exprimer son questionnement à partir de sa pratique et son expérience ; repérer le processus ; identifier l'éthique, la déontologie; analyser la demande, réfléchir sur sa pratique d'intervention, dépasser les difficultés rencontrées à propos de cas particuliers, élaborer la mise en place d'une stratégie d'intervention, clarifier les éléments personnels avec les cas suivis, acquérir de nouveaux outils... Le groupe permet de confronter son expérience avec celle des autres praticiens, un moment de partage précieux pour «sortir le nez du guidon» et s'enrichir de différents regards. Soyons nombreux à partager nos questionnements. Attestation 2h/3h – CFMédiation.

NAMUR, le 5/06/2019 – 9h30 à 11h30 (Accueil 9h) – **Université de Paix** – 4, Bd du Nord – 5000 Namur

INFOS & INSCRIPTION - a.vaquerizo@universitedepaix.be

<https://www.universitedepaix.org/intervision-echange-de-pratiques-entre-mediateurs>

BRUXELLES, 21/06/2019 – 10 à 13h (Accueil 9h30') – **Centre Européen de Médiations** (asbl) – salle de réunion

119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles

INFOS & INSCRIPTION : secretariat.ubmp.bupb@gmail.com

Cette intervision sera basée sur le modèle de la constellation. Une mise en commun de l'intelligence collective du Groupe pour créer un espace de liberté et de lucidité, afin d'aider un collègue médiateur confronté à une impasse ... Animateurs : **Serge Dilleens**, Psychanalyste, Médiateur, Formateur et coach & **Hélène van den Steen**, médiatrice agréée

FORMATIONS/CONFERENCES - PRIX REDUITS POUR LES MEMBRES UBMP-BUPB-BUPM - 2019

- CENTRE EUROPEEN DE MEDIATIONS offre une réduction 15 à 20% aux membres UBMP-BUPB-BUPM
- UNIVERSITE DE PAIX - tarif identique à celui des adhérents de l'U.P.
- PMR Europe offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation.
- TRIALOGUE offre 10% de réduction aux membres UBMP-BUPB-BUPM en ordre de cotisation. D'autres formateurs ou organismes de formation offrent des réductions, voyez les offres ci-dessous
- EPE – Tarif UBMP-BUPB-BUPM

INFOS : Nous attirons votre attention sur la LOI DU 18 JUILLET 2018 portant des dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges. Les mesures transitoires prévues par celle-ci à l'article 239, al. 5 & 6 prévoient que : « *Les organes de formation des médiateurs qui, au 1/01/2019, dispensent des formations, conformément aux anciens articles 1726 et 1727 du Code judiciaire, peuvent continuer à les organiser selon les mêmes conditions et modalités jusqu'au 1/09/2020. Les personnes ayant suivi et réussi avec succès les formations visées à l'al.5, pourront obtenir l'agrément jusqu'au 1/09/2021 selon les mêmes conditions et modalités que celles prévues aux articles 1726 et 1727 anciens du Code judiciaire.* » Si ce n'est pas encore fait.... si vous souhaitez travailler dans le cadre judiciaire.... il faut que vous demandiez votre agrément de médiateur avant le 1/09/2021, sans quoi votre formation ne répondra plus aux critères pour être agréée. Voir sur le site en français : <https://www.cfm-fbc.be/fr/content/procedure-dagrément> et les dispositions transitoires en cours figurant aux alinéas 5 et 6 de l'article 239 de la loi du 18 juin 2018 qui ont été modifiées afin de permettre aux organes de formation d'organiser les « anciennes » formations jusqu'en 2020 et aux personnes ayant suivi avec succès les « anciennes » formations d'obtenir l'agrément jusqu'en 2021. Lien du site de la chambre (page 75, titre 13) : <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3549/54K3549008.pdf>

INFO : We vestigen uw aandacht op de wet van 18 juni 2018 houdende diverse bepalingen inzake het burgerlijk recht en de bepalingen om alternatieve vormen van geschillenbeslechting te promoten. De overgangsmaatregelen zoals bedoeld in artikel 239, alinea 5 & 6 bepalen dat "*De instanties voor de vorming van bemiddelaars die op 1 januari 2019 opleidingen verschaffen, overeenkomstig de vorige artikelen 1726 en 1727 van het Gerechdelijk Wetboek, kunnen deze verder organiseren onder dezelfde vereisten en voorwaarden tot 1 september 2020. Personen die de opleidingen bedoeld in het vijfde lid gevolgd hebben en met succes geslaagd zijn, kunnen de erkenning behouden tot 1 september 2021 onder dezelfde vereisten en voorwaarden voorzien in de oude artikelen 1726 en 1727 van het Gerechdelijk Wetboek.*" Indien u dit nog niet gedaan zou hebben... indien u in het juridische kader wil werken.... moet u uw erkenning als bemiddelaar aanvragen vóór 1/9/2020, zo niet zal uw vorming niet meer voldoen aan de criteria om te worden erkend. In Nederlands: <https://www.fbc-cfm.be/nl/inhoud/de-erkenningsprocedure> en in artikel 239, vijfde lid, van de wet van 18 juni 2018 houdende diverse bepalingen inzake burgerlijk recht en bepalingen met het oog op de bevordering van alternatieve vormen van geschillenoplossing, worden de woorden "tot 1/09/2019" vervangen door de woorden "tot 1/09/2020". Art. 122 (nieuw) In artikel 239, zesde lid, van dezelfde wet, worden de woorden "tot 1/09/2020" vervangen door de woorden "tot 1/09/2021". <http://www.lachambre.be/FLWB/PDF/54/3549/54K3549008.pdf>

**INFOS !!!! FÉDÉRATION / UNION / ASBL – MODIFICATIONS STATUTS ?! RENSEIGNEMENT SPF - FOD ECONOMIE :****Vanaf/Dès le 1/05/2019**

Vanaf 1/05/2019 kunnen geen nieuwe beroepsverenigingen meer opgericht worden. De rechtsvorm 'beroepsvereniging' verdwijnt als gevolg van het nieuwe wetboek van vennootschappen en verenigingen. De enig mogelijke rechtsvorm vanaf dan is de vereniging zonder winstoogmerk (vzw). Informatie over de vzw vindt u op de website van de FOD Justitie

A partir du 1/05/2019 on ne peut plus créer de nouvelles fédérations. Les fédérations n'existeront plus suite à la nouvelle « loi des sociétés ». La seule forme juridique reste l'asbl. Infos sur le site de SPF Justice.

Tussen/entre 1/05/2019 en 31/12/2019

Wanneer de statuten gewijzigd worden, kan de beroepsvereniging ervoor kiezen om zich om te vormen naar vzw. Wanneer zij dat niet doet, blijft de FOD Economie bevoegd voor de aanvragen tot wijziging van de leden van de directie, de ontbinding en de vereffening.

Si les statuts sont changés les fédérations peuvent choisir de devenir une asbl. Si elles ne le font pas, SPF-Economie reste compétant pour tout changement des membres de direction, l'arrêt éventuel de la fédération ou sa dissolution.

Tussen/entre 1/01/2020 en 31/12/2023

Wanneer de statuten gewijzigd worden, moet de beroepsvereniging zich omvormen tot een vzw. Zolang die beroepsverenigingen hun statuten niet wijzigen, blijft de FOD Economie bevoegd voor de aanvragen tot wijziging van de leden van de directie, de ontbinding en de vereffening.

Quand les statuts sont changés les fédérations doivent se changer en asbl. SPF-Economie reste compétent tant que les statuts ne changent pas - pour le changement des membres de la direction et la dissolution.

Een beroepsvereniging die zich voor 31 december 2023 omgevormd heeft naar vzw wordt vermoed erkend te zijn als beroepsvereniging. Na haar omvorming zal de vzw automatisch erkend zijn als beroepsvereniging behalve wanneer zij de dienst intellectuele beroepen en wetgeving laat weten dat zij dat niet wil.

Une fédération qui est changée en asbl garde et est automatiquement reconnue comme fédération professionnelle sauf si elle émet le désir de ne plus l'être.

Vanaf/A partir du 1/01/2024

De beroepsverenigingen die zich op 1/01/2024 niet omgevormd hebben tot een vzw, worden van rechtswege omgevormd tot een vzw.

Zij moeten dan binnen de zes maanden een algemene vergadering bijeen roepen om hun statuten aan te passen. Doen zij dat niet, dan zijn de bestuurders hoofdelijk en persoonlijk aansprakelijk voor schade ten gevolge van de niet-nakoming van deze verplichting. Er zou nog via koninklijk besluit moeten voorzien worden dat deze vzw hun vermoeden van erkenning als beroepsvereniging verliezen. Zij zullen dus niet automatisch erkend worden als beroepsvereniging maar zullen, na hun statuten aangepast te hebben, een erkenning moeten aanvragen zoals elke nieuwe vzw.

Les fédérations qui ne se sont pas transformés en asbl le seront de droit. Endéans les 6 mois une AG doit être organisée pour changer les statuts. Si elle ne le fait pas, les administrateurs seront solidairement et personnellement responsables pour les frais et dommages résultant du non-respect de cette obligation. Ils perdront leurs reconnaissance de fédération et après avoir adaptés leurs statuts ils devront refaire une nouvelle demande comme chaque nouvelle asbl.

*Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité,
un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté.*

Winston Churchill

**“SEMAINE DE LA MEDIATION 2019” se déroulera du 14 au 19/10/2019**

La semaine de la médiation se prépare déjà. Il y a quelques projets de l'UBMP-BUPB-BUPM & du Réseau des médiateurs locaux. **Monique DE PAUW** (mdpubmp@outlook.com) coordonne l'ensemble des activités de la semaine « Médiation » pour l'UBMP-BUPB-BUPM. Elle se charge de faire un tableau récapitulatif.

Une demande d'agrément sera à effectuer auprès de la CFMédiation

Si vous souhaitez organiser UNE INITIATIVE LOCALE, être repris dans le livret “programme” de la CFMédiation et que nous en fassions la promotion... les infos concernant les initiatives des membres doivent être rassemblées.

Une préférence est accordée aux initiatives de sensibilisation (grand public, les acteurs de justice...) – la collaboration entre professionnels est une plus-value.

Les infos suivantes sont demandées : Heure h-h - Ville - Titre - compte-rendu de l'évènement (max 5 lignes), lien vers un site pour plus d'infos - Heures de formation (à décider par la CFM) - Prix X €, Inscription via xxx - Orateur(s) (CV-court) - Langue – mentions de l'Organisation – Logo .

N'hésitez pas à transmettre vos propositions dès à présent pour que celles-ci soit diffusées dans le catalogue des activités de la semaine « MEDIATION ».

- **À NAMUR : Ma 15/10 de 13h30 à 17h** - « Le conflit est-il interculturel » - Intervenants : Altay **MANCO**
3h d'agrément demandées à la CFM. La Ville de Namur met une salle à disposition des participants. Des collations sont prévues. - Programme : ateliers 4 groupes 1/2h, pause & théorie.
INFOS : **Sehriban SARITAS** (sehriban.saritas@ville.namur.be) - **PRIX** : Membre 10€ - Non-membre 30€ -
À verser sur le compte de l'UBMP-BUPB IBAN = BE98-0003-2526-9793 BIC = BPOTBEB1.
- **In BRUSSEL** – « Is de oorsprong van het conflict intercultureel? » - (3u)
WAAR? : Centre Européen de Médiations (asbl) – 119 Munthofstr. - 1060 Brussel
PRIJS : sandwich, dranken en documenten inbegrepen : 40€ niet leden & 30€ voor de leden
Te storten op rekeningnummer van UBMP-BUPB IBAN = BE98-0003-2526-9793 BIC = BPOTBEB1.
INFO : **Renée HUYBRECHTS** (reenehuybrechts@ubmp-bupb.org)
- Le **BUS D'INFORMATION « MÉDIATION »** s'organise une dernière fois durant la semaine. Il ira dans les communes non visitées les années précédentes. Tout Bruxelles aura donc reçu le bus d'information « Médiation » et les médiateurs du Réseau des médiateurs locaux (Bxl). **INFOS** : **Monique DE PAUW** (mdpubmp@outlook.com)
- **À BRUXELLES : Je 17/10/2019 de 9 à 17h** – Journée conférences & ateliers organisés par la Commission Fédérale de Médiation. Agrément : 6h – **INFOS** : <https://www.cfm-fbc.be>
- **À Namur : 19/10/2019** – Atelier – événement : « Découvrez le médiateur créatif qui est en vous. »
LIEU : Université de Paix – 4, Bd du Nord – 5000 Namur
INFOS & INSCRIPTION - a.vaquerizo@universitedepaix.be –
<https://www.universitedepaix.org/formations/mediateurs-professionnels-formations-continues>
- **Atelier à BRUXELLES** : « La médiation familiale internationale : une alternative au déplacement illicite d'enfants »
INFOS : **Brunhilde CALEWAERT** (bubucalewa@gmail.com)

Merci de transmettre votre proposition à **Monique DE PAUW** (mdpubmp@outlook.com) pour une bonne coordination.

Geef uw suggesties door aan Monique **DE PAUW** (mdpubmp@outlook.com) zij zal alle geplande activiteiten verzamelen om ze mooi en overzichtelijk weer te geven.

"WEEK VAN DE BEMIDDELING 2019" ZAL PLAATSVINDEN VAN 14 TOT 19 OKTOBER 2019

Indien u een LOKAAL INITIATIEF wenst te organiseren, in het "programmaboekje" van de FBC opgenomen wenst te worden en dat wij er promotie voor maken... de informatie over de initiatieven van onze leden moeten vóór 20/05/2019 worden verzameld door het secretariaat van UBMP-BUPB-BUPM: secretariat.ubmp.bupb@gmail.com De voorkeur wordt gegeven aan bewustmakings-initiatieven voor de bemiddeling - samenwerking tussen verschillende professionelen is een meerwaarde. Volgende informatie is vereist: wanneer? u-u - waar? - Titel - inhoud(max. 5 regels), link naar een site voor meer informatie - vormingsuren (te bepalen door de FBC) - Prijs X €, Inschrijving via xxx - Spreker (CV-kort) - Taal - Vermeldingen van de organisatie – Logo



Le **CENTRE EUROPÉEN DE MÉDIATIONS (asbl)** propose le **18/06/2019** (9 à 17h30) une formation continue (6h – agrément CFM demandé) sur le thème :

PAROLE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT & SA PARTICIPATION AU PROCESSUS DE MÉDIATION FAMILIALE ?

INTERVENANTE : Brunhilde **CALEWAERT**, médiatrice familiale agréée

PROGRAMME: Au travers d'exemples filmés, d'apports théoriques et de jeux de rôles, la formation doit permettre de découvrir, d'envisager une place réservée à l'enfant, à l'adolescent dans le processus de médiation. Contexte d'utilisation, étapes de mise en œuvre, avantages et précautions à prendre, ainsi que des conseils méthodologiques. Travail actif, interactions avec le public. Présentation d'exemples pratiques, vidéos, outils, mises en situations

LIEU : Centre Européen de Médiations asbl - 119 rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles

INSCRIPTION: v/ versement vaut Inscription (130€ ou 110€/membre UBMP) s/ compte BPost du Centre Européen de Médiations (asbl) - IBAN= BE92-0001-3107-8423 – BIC= BPOTBEB1
Mentions « enfant & médiation – juin 2019 + votre nom

AGRÉMENT : 6h demandées à la CFM

JOURNÉE D'ÉTUDE MULTIDISCIPLINAIRE - 20/06/2019 - RELATIVE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

TITRE : « APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE EN MATIÈRE DE VIF : ATELIERS D'ÉCHANGES DE PRATIQUES »

PUBLIC CIBLE : policiers, agents communaux de prévention et urgentistes, ..

MODALITÉS : 4 ateliers se déroulant en un jour, autour des thèmes de la détection, la communication, l'orientation et l'approche partenariale et globale des victimes.

Cette journée d'étude est organisée dans le cadre de l'Ecole Régionale des Métiers de la Sécurité (Brusafe), à l'initiative de Equal.brussels et en partenariat avec Bruxelles Prévention Sécurité, l'Ecole régionale de police (ERIP) et le SAPV de la Police fédérale. L'initiative répond aux objectifs définis dans le cadre du Plan d'Action National de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre et du Plan Global (régional bruxellois) de Sécurité et de Prévention. La journée se veut intersectorielle et sera l'occasion d'échanger entre métiers de la prévention, de la sécurité et du secours (policiers, secouriste-ambulanciers, gardiens de la paix, médiateurs, éducateurs, agents de prévention spécialisés,...) sur des cas pratiques et procédures de suivi. La journée sera animée par des binômes de chargés de cours issus de la police et des services socio-préventifs spécialisés en matière de prévention et/ou de VIF.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE DU 20/06/2019 :

8h30 : accueil des participants (Merci d'arriver à l'heure)

9h00: introduction et vidéo témoignages

9h40 : debriefing vidéo, présentation des services et échanges autour

• **Atelier 1** : la détection des signes des différentes formes de VIF, le cycle de la violence, les types de violence intrafamiliale et la notion de différend familial, la question du genre dans les violences familiales et les bases légales d'une intervention en matière de VIF.

• **Atelier 2** : l'accueil, la prise en charge, la bonne communication avec la victime de VIF et la bonne attitude avec la victime d'une VIF.



10h30 : pause 10h45: reprise des ateliers 12h30: lunch 13h15-14h30 :

• **Atelier 3** : la prise en charge des auteur(e)s de VIF, la déconstruction des stéréotypes sur les profils des auteurs de VIF et le savoir-être dans la prise en charge de l'auteur de VIF.

• **Atelier 4** : l'approche globale et intégrée de la thématique VIF, le suivi pour l'auteur et la victime de VIF, la place de l'enfant dans la violence familiale, la dynamique partenariale et intersectorielle dans la prévention, la répression et le suivi des victimes et la présentation des outils judiciaires et non judiciaires pour le suivi des victimes et des auteurs.

14h30: pause 14h45: Suite des échanges en atelier 3 et 4

15h45 : conclusion, évaluation, présentation d'une boîte à outils Fin : 16h15

INFOS : info@bvp.brussels ou info@bps.brussels ou T. +32 (0)2 507 99 11 F +32 (0)2 507 99 33

LIEU DE FORMATION : Police fédérale RAC1 (202A rue Royale, 1000 Bruxelles) • La formation sera donnée à l'aide de support vidéo réalisé par le SAPV de la Police fédérale. En fin de formation, les participants recevront une clef USB reprenant la vidéo, une brochure d'infos sur les VIF et des informations spécifiques selon les métiers (ex : informations sur les modalités d'audition pour les MP policiers).

INSCRIPTION : par mail à : pjdebuyt@sprb.brussels en mentionnant - nom et prénom - fonction et organisation - adresse - e-mail et numéro de téléphone - **ACTIVITÉ GRATUITE**.

FORMATION CONTINUE DES MÉDIATEURS À L'UNIVERSITÉ DE PAIX - NAMUR

Les formations suivantes de l'Université de Paix sont agréées par la Commission Fédérale de Médiation : 6h/jour (<https://www.universitedepaix.org/intervision-echange-de-pratiques-entre-mediateurs>)

De la déconstruction des préjugés au vivre ensemble – 12h - Comprendre les relations sur les médias sociaux – 6h - Reconnaître nos croyances limitantes et les dépasser – 12h - Communication & Systémique – 12h - Des conflits et des groupes – 12h - Pratiquer l'écoute – 12h - Introduction à la Communication Non violente – 12h

Aller plus loin dans la Communication Non violente – 12h - Ressentiment au ressenti – 14h - Communication non verbale : il n'y a pas que les mots pour le dire – 12h - Mieux communiquer en osant s'affirmer – développer son assertivité – 12h - Faire face à l'agressivité – 12h - Faire face à la manipulation – 18h - Dire Non – 12h - Développer l'intelligence émotionnelle – 12h - Réduire son stress et apprivoiser ses émotions par la pleine conscience -

Communiquer en pleine conscience - La valise du médiateur : outils et attitudes – 18h –

Médiation créative à travers les arts – 14h - Se protéger et prendre du recul – 18h –

Développer vos compétences relationnelles : approche ludique et réflexive par l'impro-relationnel – 12h –

Renforcer ses capacités de présence et d'écoute en médiation par la pleine conscience – 12h

HORAIRE & INSCRIPTION : <https://www.universitedepaix.org/formations/informations-pratiques/inscriptions>

PRIX : Les membres de l'UBMP bénéficient du Tarif préférentiel « membre de l'Université de Paix »

FORMATION COMPLÈTE EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE – BRUXELLES

Le programme de 15 jours est conçu pour des personnes désireuses de devenir médiateurs agréés (base + spécialisation en matière civile et commerciale) ou d'acquérir les outils et techniques leur permettant de gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle.

INFORMATIONS : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2018/11/base-mcc-printemps-19.pdf>

DATES : 18.03 – 19.03 – 26.03 – 28.03 – 02.04 – 23.04 – 02.05 – 09.05 – 16.05 – 21.05 – 27.05 – 06.06 – 13.06 – 20.06 – 21.06.2019 (9h30 à 17h30)

INSCRIPTION : limitée à 14 personnes - garantir la qualité pédagogique et le suivi personnalisé.

CONTACT : 0476.33.50.84 - Coralie Smets-Gary coralie.smets.gary@pmr-europe.com

Tarif préférentiel : membre UBMP

CENTRE DE FORMATION : PMR- Europe (Uccle) rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles



GRUPE DE RECHERCHE SUR LES MODES DE GESTION DES CONFLITS - CERTIFICATS INTERUNIV. EN MÉDIATION
(UCLouvain – USL-Bxl – UNamur) propose à Bruxelles le 6/06/2019 de 14h00 à 17h00

« LA NEUTRALITÉ DU TIERS MÉDIATEUR »

Indépendance, neutralité & impartialité, voilà trois exigences qui non seulement participent désormais à caractériser le processus régi par les articles 1723/1 à 1738 du Code judiciaire, mais conditionnent l'agrément du professionnel légalement nommé « médiateur » qui prétend intervenir dans le cadre de la législation. Pourtant, si les trois termes «sonnent» plutôt bien ensemble, de nombreuses questions émergent lorsqu'il s'agit de les appréhender, tant individuellement que les uns par rapport aux autres. Quel est leur statut et doit-on les comprendre comme des garanties pensées comme étant équivalentes à celles qui accompagnent les procédures judiciaires? Quel contenu donner à chacune de ces exigences et comment les dissocier, théoriquement et pratiquement, à supposer qu'on le puisse? En particulier, la neutralité est-elle de facto suffisante pour donner davantage de substance au processus et à la posture du médiateur ou se dilue-t-elle dans l'impartialité? Est-elle autre chose qu'un horizon jamais atteint et est-elle même souhaitable? Enfin, l'intégration de la condition de neutralité dans le Code judiciaire n'œuvre-t-elle pas à réduire le champ des médiations régies par lui et comment la Com. Féd. de Médiation sera-t-elle à même d'apprécier sa réalité au moment de statuer sur les demandes d'agrément qui lui seront soumises? Voici quelques questions qui feront l'objet des présentations des orateurs praticiens ou théoriciens de la médiation.

PROGRAMME : 13:30 - Accueil des participants

14:00 - Introduction par **Catherine DELFORGE**, professeure à l'USL - Bxl, responsable du Certificat interuniv. en médiation civile et commerciale et en médiation sociale (UCLouvain, USL-B et UNamur)

14:10 - La neutralité : le regard d'un psychologue - **Mauricio GARCIA**, professeur à l'USL - Bxl et à l'UCL - Louvain

14:30 - La neutralité : le regard d'une philosophe - **Sophie KLIMIS**, professeure à l'USL - Bruxelles

14:50 - La neutralité, l'impartialité et l'indépendance selon l'éthique professionnelle et la déontologie – **Michel VLIES**, avocat au barreau de Bxl, ancien bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bxl

15:10 - La neutralité : le regard de praticiennes de la médiation – **Isabelle DE BAUW**, avocate au barreau de Bxl, médiatrice agréée, formatrice en médiation et **Coralie SMETS-GARY**, avocate honoraire, médiatrice agréée et formatrice en médiation 15:40 – Pause

16 :00 - La neutralité au sens de l'article 1723/1 du Code judiciaire: un critère de nature à exclure certaines pratiques de médiation? – **Pierre-Paul RENSON**, avocat au barreau de Namur, secrétaire de la CFM, médiateur agréé, avocat signataire de la charte de droit collaboratif, formateur en médiation

16:20 - La neutralité, condition de l'agrément des médiateurs: quelle appréciation et quels contours selon la CFM? – **Nathalie UYTENDAELE**, avocate au barreau de Bxl, membre de la CFM, assistante chargée d'exercices à l'Univ. libre de Bxl et maître de conférences à l'Univ. de Liège

16:40 - Propos conclusifs – **Catherine KESSEDJIAN**, professeure émérite de l'Univ. Panthéon-Assas Paris II, médiatrice et arbitre, présidente de la branche française de l'International

LIEU : Univ. Saint-Louis – Bxl - Auditoire 3100 - Rue du Marais, 119 - 1000 Bxl

INSCRIPTION sur formulaire : <https://cepri.be/mediateur/> Inscription effective dès réception du paiement.

PAIEMENT : préalable de 50, 25 ou 10 euros (selon votre statut) IBAN : BE73 3101 8016 5260

mentions «CF 350 – Conférence médiateur ET le nom de l'entreprise/du participant ». Facture vous sera envoyée.

INFOS : Mme Gaëlle HOOGSTEYN – Univ. Saint-Louis – Bxl - Tél. 02/211 78 25 - cepri@usaintlouis.be



NEUTRALITE AU PLURIEL - QUAND LES MÉDIATEURS S'INTERROGENT...

Collectif de REcherche sur les pratiques de Médiation / COREM – Coordination : **Hélène LESSER**

AUTEURS : Kadhidja Amiti, Claire Bonnelle, Alix Bouche, Bernard Cortot, Claire Denis, Danièle Garin, Maïté Lassime, Hélène Lesser, Anne-Laure Petitjean, Hélène Schwartz, Laura Cardia Vonèche, Emile Ricard

NEUTRALITÉ AU PLURIEL nous invite à une réflexion constructive sur les pratiques, les concepts, les règles et les codes de la médiation. Une douzaine de membres du **COREM** s'interrogent sur la manière dont la neutralité traverse l'espace de médiation et la posture devant garantir leur éthique professionnelle. En publiant leurs travaux, ils choisissent de partager plus largement leur questionnement, leurs expériences et leurs échanges. Et relancent un débat toujours viv chez tous les professionnels. « Cette expérience de recherche collective s'appuyant sur des aspects théoriques et conceptuels de la médiation s'est révélée très impliquante personnellement et émotionnellement. La tâche a parfois été rude, exigeante, longue, fastidieuse et aussi enthousiasmante. » Extrait du préambule

Éd. Médias & Médiations – France 2017 - <https://www.medias-mediations.fr> - **DÉPÔT/VENTE** : Centre Européen de Médiations (asbl) 119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles - Tel. 0476.261.216. - centre.europeen.mediations@gmail.com – **PRIX** 15€



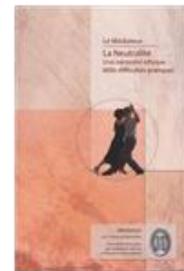
LA NEUTRALITE - UNE NÉCESSITÉ ÉTHIQUE, MILLE DIFFICULTÉS PRATIQUES

Partager agréablement et stimuler activement réflexion et recherche : Montalieu se veut LE rendez-vous annuel choisi par les médiateurs expérimentés pour faire le point ensemble sur éthique, méthodes et pratiques. Un haut lieu, très ancien et pourtant rebâti à neuf de ses mains par un médiateur, mêlant les arts manuels et intellectuels. Chaque printemps, vingt-cinq médiateur/es y font une conviviale retraite.

Un thème d'intérêt majeur y est travaillé et enrichi en compagnie de plusieurs penseurs et chercheurs invités. Car plus un processus humain est vivant, informel, pragmatique, plus il réclame une pratique responsable et réfléchie.

Synthétisés et publiés chez Médias & Médiations, suivis de conférences sur les thèmes qu'ils abordent, les fruits de ces Rencontres sont ainsi mis à la disposition de tous/toutes les médiateur/es.

Éd. Médias & Médiations – France 2017 - <https://www.medias-mediations.fr> - DÉPÔT/VENTE : Centre Européen de Médiations (asbl)
119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles - Tel. 0476.261.216. - centre.europeen.mediations@gmail.com – PRIX 10€



INFOS : Circulaire modifiant la circulaire du 20/07/2017 relative à la mise en œuvre de la loi du 17/05/2017 modifiant le Code d'Instruction Criminelle en vue de promouvoir la lutte contre le terrorisme

Suite à l'Arrêt n°44/2019 rendu par la Cour Constitutionnelle en date du 14/03/2019, l'article 46bis/1, §3, du Code d'instruction criminelle, tel qu'inséré par l'article 2 de la loi du 17/05/2017 modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de promouvoir la lutte contre le terrorisme, est annulé.

Ceci signifie que la Cour Constitutionnelle a annulé l'obligation de communication active d'information. Seule l'obligation de communication passive, telle que prévue à l'article 46bis/1, §§ 1 et 2, du Code d'instruction criminelle, subsiste et doit être respectée.

Remettant en cause le secret professionnel des travailleurs sociaux au sens large (art. 468CJ), l'UBMP-BUPB-BUPM est intervenue dans le recours au côté de la Ligue des droits de l'Homme, des CPAS, de l'Union des Travailleurs sociaux...

ACADEMISCHE AFSLUITING 1/06/2019 (9 tot 12u)

Op 1 juni organiseren wij ons jaarlijks evenement met seminarie en diploma-uitreiking van onze afgestudeerden.

Notaris-bemiddelaar **Vincent LESSELIERS** komt spreken over de samenwerking tussen bemiddelaars en notarissen en over hoe deze twee groepen elkaar kunnen versterken.

Naast onze huidige studenten, nodigen we op dit seminarie ook van harte alle afgestudeerden uit die interesse hebben in deze boeiende lezing.



Programma

08:30 – 09:00: Onthaal

09:00 – 09:15: Verwelkoming

09:15 – 11:15: Samenwerking tussen notaris en bemiddelaar

11:15 – 11:30: De bemiddelaar en zijn competenties

11:30 – 12:00: Proclamatie

12:00 – 13:30: Receptie - Muzikale begeleiding: Carla Schroten

LOCATIE: Bluepoint, Filip Williotstraat 9, 2600 Berchem (Accreditatie - Permanente Vorming is in aanvraag bij de FBC). Deelname voor studenten en alumni is gratis. Collega-bemiddelaars wordt een bijdrage van **€25** (incl. BTW) gevraagd. Meld je via onderstaande button aan en vermeld je naam en het aantal personen : info@peopleinteraction.be

CBR - CENTRUM VOOR BEROEPSVERVOLMAKING IN DE RECHTEN - ANTWERPEN

De nascholingsdagen bemiddeling zijn een vervolmakende opleiding voor juristen en welzijnswerkers die professioneel met bemiddeling bezig zijn. Er is keuze uit diverse thema's, waarbij met verschillende casussen en met de vragen van cursisten wordt gewerkt. Korte theoretische beschouwingen en oefeningen met terugkoppeling en conclusies voor de praktijk wisselen elkaar af. Daarnaast zijn ook theoretische nascholingsdagen in het programma opgenomen om tegemoet te komen aan de specifieke noden van de professionele bemiddelaar.

INFO : Stadscampus- gebouw V - S.V.091 - Venusstraat 23 - 2000 Antwerpen - Tel. + 32 3 265 54 48 -

cbr@uantwerpen.be - **INSCHRIJVING** <https://www.uantwerpen.be/nl/faculteiten/faculteit-rechten/onderwijs/permanente-vorming/centrum-beroepsvervolmaking-rechten/opleidingsaanbod/nascholing-bem/>



Meer informatie : <https://www.ucll.be/studeren/verder-studeren/postgradaat-bemiddeling> - Indien interesse, aarzel niet om ons te contacteren:

- mia.claes@ucll.be voor familiale en arbeidsrelaties en sociale zekerheid
- Lis.colla@ucll.be voor ondernemingszaken en burgerlijke zaken



HIGH-END COACHINGOPLEIDING

Ben jij de leider die morgen het verschil maakt?

Het GC-lab is de werkplaats waar je aan de slag gaat met zowel jouw 'back stage' als jouw 'front stage' om te komen tot een gebalanceerd en duurzaam samenspel. Zo wordt een hoge persoonlijke effectiviteit bereikt.

Het Game Changers-lab leidt de Gamechangers van morgen op!

Wij nodigen jou uit op één van onze 'proeverijen' waar wij je laten ervaren wat het Game Changers-lab voor jou kan betekenen. Schrijf je nu in:

- Regio Leuven: 23 mei 2019 in Swanenberg, Alfons Stesselstraat 19
- Regio Breda op 13 juni 2019

Telkens van 19:00 tot 21:00. Gratis deelname.

Al onze opleidingen komen in aanmerking voor KMO-portefeuille.

Het Game Changer-lab is de werkplaats waar je aan de slag gaat met zowel jouw 'back stage' als jouw 'front stage' om te komen tot een gebalanceerd en duurzaam samenspel. Zo wordt een hoge persoonlijke effectiviteit bereikt.

Deze vorming is een zeer sterk ervaringsgerichte opleiding. Wij vragen veel engagement van onze cursisten bij de verwerking van de theorie.

Meer informatie? via info@gc-lab.be - peopleinteraction.be - 0468 43 99 11

WORD EEN GAME CHANGER

• BASISOPLEIDING BEMIDDELING

Bemiddeling is een alternatieve manier om conflicten op te lossen. Het is vaak makkelijker om over een conflict te praten met een neutrale en onafhankelijke persoon; een derde partij die begeleidt bij het oplossen of herdirigeren van de communicatie.

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-bemiddeling-basisopleiding/>

• BEMIDDELING IN FAMILIALE ZAKEN

Je volgde de basismodule en je bent hongerig naar meer! De sociologische aspecten en beïnvloedende factoren bij een echtscheiding intrigeren jou. Hoe bemiddel je bij het opstellen van een ouderschapsplan? Dit alles en meer in onze module Familiale zaken.

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-bemiddeling-bemiddeling-in-familiale-zaken/>

• BEMIDDELING IN BURGERLIJKE & HANDELSZAKEN

Je volgde de basismodule en je wil weten hoe je nu precies omgaat met een burenruzie, hoe bemiddeling ingeschakeld kan worden bij het oplossen van een meningsverschil met een klant of leverancier, een geschil tussen aandeelhouders of een geschil bij de betaling van een factuur of een ereloonstaat.

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-bemiddeling-burgerlijke-handelszaken/>

• BEMIDDELING IN SOCIALE ZAKEN

Je volgde de basismodule en je wil je verdiepen in thema's zoals ontslag, aanranding/discriminatie, eenzijdige wijziging van inhoud van de (arbeids) overeenkomst, niet bekomen promotie, wijziging van werkuren, verloning, plaats van tewerkstelling. Dan vind je zeker je gading in deze module !

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-bemiddeling-sociale-zaken/>



PERMANENTE VORMING VOOR BEMIDDELAARS

Permanente Vormingen zijn aanvullende en/of verdiepende thema's in de verschillende vakgebieden. Het is de wijze om up-to-date te blijven en/of te verdiepen in je eigen werkkterrein. Al onze Permanente Vormingen worden gegeven door experts in hun vakgebied. Daar waar nodig is de Permanente Vorming geaccrediteerd door betrokken instanties zoals de Federale Bemiddelingscommissie, Orde Van Vlaamse Balies, en andere.

- **Bemiddeling bij Vastgoedtransacties**

Je wil je verder verdiepen in bemiddeling bij vastgoedtransacties en projectontwikkeling of je wil je vaardigheden bij burenbemiddeling aanscherpen. Deze thema's vind je terug in onze module Bemiddeling bij vastgoedzaken.

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-permanente-vorming-bemiddeling-bij-vastgoedtransacties/>

- **Bemiddeling in Appartementgebouwen**

Als vastgoedmakelaar, syndicus treed je op als tussenpersoon bij de verkoop, aankoop, verhuur, beheer of overdracht van onroerende residentiële en niet-residentiële goederen. Je brengt dus vraag en aanbod samen in de koop- en huurmarkt. Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-permanente-vorming-bemiddeling-in-appartementgebouwen/>

- **Stagebegeleiding**

Je wil in eerste instantie cliënten onder begeleiding verder helpen? Via een stagetraject begeleiden wij jou in jouw eerste stappen als bemiddelaar.

Meer informatie : <https://peopleinteraction.be/opleiding-permanente-vorming-stagebegeleiding/>

SPÉCIALISATION EN MÉDIATION SOCIALE ET APPLICATIONS EN ENTREPRISE

PMR-Europe informe de la nouvelle édition de la formation en médiation de base, la spécialisation civile et commerciale - dès l'automne 2019 & la Spécialisation en médiation sociale et l'intervention en entreprise. Les inscriptions sont ouvertes ! Voyez ci-dessous.

DATES : 29, 30 août - 5, 12, 19, 26 septembre - 1, 8 octobre 2019

CONTENU : Nous aborderons la médiation sociale "formelle" : état d'esprit autant que pratique rigoureuse, la médiation sociale allie plus que jamais art et science en tant qu'elle adresse des interactions souvent délicates d'un point de vue émotionnel et déséquilibrées sous l'angle du pouvoir. L'objectif de la formation est également d'apprendre comment utiliser concrètement ces techniques, outils et compétences lors d'interventions en entreprises, qu'elles soient privées ou publiques.

PROGRAMME : 8 jours, dont 6 de médiation formelle en droit social et 2 jours consacrés à la médiation informelle et aux applications et interventions en entreprise.

NOMBRE D'INSCRITS : limité à 14 personnes (suivi personnalisé).

INTERVENANTS de qualité viendront donner certains enseignements de matières spécialisées.

LIEU : PMR, 113 rue Dodonée, 1180 Bruxelles

INFOS & INSCRIPTION : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2019/05/specialisation-sociale-automne-19.pdf> - **CONTACT** : Coralie Smets-Gary +32(0)476.33.50.84 – Martine Becker +32(0)495.59.49.02.

FORMATION AGRÉÉE EN MÉDIATION : BASE ET SPÉCIALISATIONS CIVILE ET COMMERCIALE

Le programme de 18 jours est conçu pour des personnes désireuses de devenir médiateurs agréés (base + spécialisation en matière civile et commerciale) ou d'acquérir les outils et techniques leur permettant de gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle.

FORMATION DE BASE 11 jours

SEPT 30/09/2019 - 7- 14 – 21/10/2019 - 4- 12- 18- 25/11/2019 - 2 – 9 – 16/2019 - Examen : 13/01/2020 (2 heures)

SPÉCIALISATIONS CIVILE ET COMMERCIALE: 7 jours

JAN 28/01/2020 – 4 – 11 – 18/02/2020 - 3 – 10 – 17/03/2020

INFO & INSCRIPTION : <http://www.pmr-europe.com/www/wp-content/uploads/2019/05/base-et-specialisations-cc-19-20.pdf> - **CONTACT** : Coralie Smets-Gary +32(0)476.33.50.84 – Martine Becker +32(0)495.59.49.02.



SPÉCIALISATION EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE 2019 - LIÈGE

En tant que médiateur, vous possédez les outils généraux de la médiation qui peuvent s'appliquer à de nombreuses situations conflictuelles. Vous souhaitez cependant approfondir vos connaissances en matières civiles et commerciales pour mieux comprendre les enjeux et réagir adéquatement à des situations particulières telles que : Les conflits intrafamiliaux en cas de succession - La séparation d'époux, co-dirigeants d'un commerce - Les controverses entre actionnaires au sein d'une entreprise - Les intérêts d'un conflit entre un fournisseur et un client

La législation et les obligations d'un contrat. Un dégât d'habitation d'un voisin chez un autre... Cette formation répond aux spécificités demandées par la Commission fédérale de médiation : examen en fin de parcours. Parcours convient au renouvellement d'agrément. **OBJECTIFS GÉNÉRAUX:** Au travers de mises en situations et de cours spécifiques, vous apprendrez l'environnement des entreprises ainsi que les enjeux des parties civiles et les intégrer dans vos techniques de médiation. **PROGRAMME** – 38h30 Négociation raisonnée - Lois 2005/2018 - Médiation en droit des biens / droit civil - Protocoles de médiation - Rôle de l'avocat - Droit des contrats - Rôle du droit - Déontologie - Rôle des experts - Rôle des conseils - Exercices à blanc processus de médiation 3 phases + débriefing - Examen écrit - Évaluation sur le processus de médiation -

INSCRIPTION : <http://www.hecexecutiveschool.be/wp-content/uploads/2016/11/Specialisation-mediation-civile-et-commerciale-2019.pdf> - **CONTACT:** Sixtine de Harlez : T. +32(0)42.32.73.79 - sixtine.deharlez@uliege.be



FORMATION PERMANENTE POUR MÉDIATEUR :

AMÉLIOREZ VOTRE COMMUNICATION POUR BOOSTER VOTRE ACTIVITÉ

Vous souhaitez réfléchir à la manière de booster votre activité de médiateur à travers la communication en respectant les règles déontologiques. Vous ne savez pas exactement comment établir votre plan de communication, en particulier les questions suivantes :

- Qui sont mes clients ?
- Comment trouver mes clients ?
- Quels moyens de communication mettre en œuvre ?
- Quelle approche commerciale ?

Cette formation s'adresse à vous. http://www.hecexecutiveschool.be/wp-content/uploads/2018/09/MEDIATEUR_BOOSTEZ_VOTRE_COMMUNICATION_2019.pdf



DATES : 12/09/19 de 13h30 à 18h30 & 27/09/19 de 13h30 à 17h30 Formation continue agréée par la Commission Fédérale des Médiateurs et l'OBFG (Ordre des Barreaux Francophones et Germanophone de Belgique)

FORMATEUR : Régis KAMPANGALA, Directeur de KARE COM, Conseil en marketing & Communication

INFOS ET INSCRIPTION : <http://www.hecexecutiveschool.be/parcours/formation-permanente-pour-mediateur-amelioez-votre-communication-pour-booster-votre-activite/>

Sixtine de Harlez, Project Manager +32 (0) 4/232.73.79 | sixtine.deharlez@uliege.be

APPROFONDISSEMENT : LA MEDIATION AVEC LES GROUPES – LA MEDIATION SOCIALE TRIPARTITE

ESPACIFIQUE (ASBL) EN PARTENARIAT AVEC SCIENCES DE LA FAMILLE UMONS & LA PERMANENCE DE MEDIATION SOCIALE DU TRIBUNAL DU TRAVAIL DE MONS propose :

PROGRAMME : La médiation en milieu de travail a beaucoup évolué au cours des dernières années. Face à des enjeux de plus en plus fréquents de conflits interpersonnels, d'intimidation et de harcèlement, le médiateur est appelé à intervenir pour accompagner les personnes concernées afin de leur permettre non seulement de dialoguer, mais de trouver des solutions pérennes aux problématiques auxquelles elles sont confrontées. Pour ce faire, le médiateur doit structurer son processus afin que toutes les solutions possibles puissent être discutées et convenues. Il est primordial que ceux qui portent la responsabilité de la situation et ceux qui sont directement impliqués soient réunies dans l'espace de la médiation. Alors qu'il a toujours été acquis que les deux protagonistes dans un conflit devaient être invités à la table du dialogue, il est maintenant nécessaire d'y joindre un troisième acteur : l'organisation. Il s'agit du modèle tripartite à la médiation. Pourquoi l'organisation doit-elle être présente? Comment le médiateur l'y invite-t-elle? Qui représentera l'organisation? Quel est son rôle lors de la médiation? Divers questions dont les réponses permettront aux participants de comprendre le modèle tripartite et le mettre en application.



FORMATEUR : Thierry BERIAULT est médiateur accrédité et avocat au Québec. Depuis 2005, il a conduit plus de 450 médiations, principalement en milieu de travail dans le secteur privé, public et parapublic. Son expérience dans la gestion des conflits l'a amené à agir dans des dossiers complexes où se retrouvaient des aspects relationnels importants tant en matière de relations du travail, de harcèlement psychologique, de dynamique de groupe, d'équipes de direction ainsi que de relations entre associés ou actionnaires. Il est spécialiste des processus de médiation, qu'il enseigne au sein du programme de maîtrise en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke, Montréal, Canada. Son expertise l'amène aussi à former des médiateurs au Canada, en Europe et en Afrique. Il a dirigé pendant plusieurs années l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) et co-préside l'Institut de médiation dans l'espace francophone (IMEF).

DATE ET LIEU : 12.06.2019 de 9h30 à 17h00 à l'UMONS (warocqué local 204) - **PRIX** : 120€ à verser sur le compte ING n° BE21 3631 5854 2803 Référence vos nom, prénom et MEDIATION SOCIALE – 12.06.2019.

INSCRIPTION : via info@espacifique.com - votre nom & prénom en communication Inscription prise en compte dès réception du versement. IJF : gratuité pour les magistrats

ACCREDITATION : Commission federale de mediation (CFM) : 6 h - Avocats.be : 6 points

LES ADMINISTRATIONS ET LE(S) MÉDIATEUR(S)

Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (France)



Suite à l'article de presse paru ce jeudi 2 mai dans les éditions de l'Avenir, le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Marc BERTRAND, a souhaité réagir afin de préciser et rappeler l'existence de la médiation institutionnelle (aux niveaux fédéral, régional, communautaire, ...) et éviter toute confusion dans l'esprit des citoyens confrontés à des difficultés, qui plus est, au vu de la complexité de la structure institutionnelle en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les domaines d'intervention de la médiation extrajudiciaire et judiciaire, ont été élargis aux organismes et institutions publiques. Cela signifie qu'à présent, sur base volontaire, une personne et/ou une administration pourront demander une médiation en cas de litige. En outre, le juge pourra ordonner le renvoi en médiation, d'une affaire dont il est saisi.

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Marc BERTRAND, souligne que cette modification de la loi représente une avancée dans la résolution alternative de conflits, ce qui ne peut que contribuer à diminuer l'arriéré judiciaire et à « déjudiciariser » certains conflits.

Il tient cependant à souligner que cette nouvelle offre de résolution alternative ne remplace en rien l'intervention d'un Médiateur institutionnel, lequel est chargé par la loi ou le décret, non seulement de contribuer à la résolution d'un différend entre un citoyen et un service public (un dysfonctionnement dans son organisation ou son fonctionnement, ou la contestation d'une décision de l'administration), mais aussi de formuler des recommandations spécifiques s'il apparaît qu'au terme de son intervention, l'administration conclut qu'elle ne changera pas sa position.

En cela, le recours à un médiateur institutionnel est unique : son accès est totalement gratuit pour tout citoyen qui estime qu'une administration n'a pas rempli sa mission de service public, et le législateur lui a donné des moyens et des outils spécifiques (accès aux dossiers et aux agents concernés) pour contribuer activement à la résolution du différend.

Enfin, Marc Bertrand souligne que l'utilisation de la même dénomination pour définir des modes différents de résolution alternative des conflits, à savoir le terme « médiation » aussi bien pour la médiation judiciaire et extrajudiciaire que pour la médiation institutionnelle, peut contribuer à la confusion quant aux rôles de chacun. Le Médiateur rappelle et invite les citoyens à consulter le site portail www.ombudsman.be sur lequel, tout citoyen confronté à un problème, une incompréhension ou une situation de conflit dans son quotidien pourra trouver le bon interlocuteur et les coordonnées du Médiateur compétent pour le sujet qui le préoccupe.

Pour tout ce qui concerne l'administration régionale (Service public de Wallonie) ou communautaire (Fédération Wallonie-Bruxelles), le site www.le-mediateur.be, le téléphone vert (gratuit) 0800/19.199 ou la page Facebook (<https://www.facebook.com/lemediateurwalloniefederationwalloniebruxelles/>) donnent toutes les informations.



Tu peux tout accomplir dans la vie
si tu as le courage de le rêver,
l'intelligence d'en faire un projet réaliste et
la volonté de voir ce projet mené à bien »

Sidney A. FRIEDMAN*

*source : « la Médiation préventive et de projet » D. MOREL – éd. Médias & Médiations

<https://www.medias-mediations.fr> – DÉPÔT/VENTE : Centre Européen de Médiations (asbl) – 119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles
Tel. 0476.261.216. – centre.europeen.mediations@gmail.com – PRIX 25€

HORS France - FORMATIONS – COLLOQUES – CONFERENCES – ASSISES – HORS France

BÉZIERS : 7^{ÈME} JOURNÉE DE LA CONVIVANCE 6/06/2019 : MÉDIATION ET CITOYENNETÉ



VII^e journée d'étude de la convivance

JEUDI 6 JUIN
9h-16h30

Université Paul Valéry
(Site DuGuesclin à Béziers)

LA JOURNÉE DE LA CONVIVANCE est organisée par les étudiants et les enseignants du Diplôme Universitaire de Formation aux Fonctions de Médiateur, en partenariat avec l'Institut Régional de Médiation Occitanie. Elle a pour objectif de questionner les liens entre médiation et citoyenneté. Elle sera l'occasion de se pencher sur les enjeux politiques, sociaux ainsi que les pratiques et les dispositifs. Différents axes seront abordés (comme) l'accueil des migrants, l'éducation à la citoyenneté, le vivre ensemble dans un temps de crispation et de lutte des derniers mois et de remise en question des institutions étatiques.

Les étudiants et les enseignants du DU Médiation

médiation et citoyenneté

9H ouverture des travaux avec les étudiants du DU Formation aux Fonctions de Médiateur

9H15 introduction
La Médiation dans l'Histoire depuis l'Antiquité (D. Baisset)

9H45 pause

10H - 12H (ANNEE PAR E. JAMME)

Comment devient-on citoyen ?

> par le **droit** : le droit au séjour permet d'accéder à un statut qui donne des droits, au logement, au travail, à l'école... (J.-P. Turpin)

> par l'**éducation** : les adolescents au collège sont de futurs citoyens, retour d'expériences (F. Hadji)

> par la **convivance** : la citoyenneté se construit ensemble, témoignage (S. Durand)

> Débat avec la salle

14H - 14H30 (ANNEE PAR J. ROUAN)

Le handicap et la citoyenneté, évolution des normes dans le bâtiment (Michel Caradeuc)

> La participation à la vie de la cité est un droit incontournable de la personne handicapée. Depuis 1975, où en est-on de l'accès des E.R.P pour les personnes handicapées ?

> Débat avec la salle

14H45 pause

15H - 16H30 (ANNEE PAR A. FULLEDA)

Aller vers et faire avec

Des démarches proactives en médiation :

> le bus de la médiation (N. LeGal - I. Daniel)
> le bus de la parentalité (H. Sartre)

> Participants aux débats : (L. Tamic - Y. Calvet - M. Cherifi)

> Débat avec la salle

12H - 14H

repas par l'atelier cuisine du monde 8€ (5€ pour les étudiants)
réservation nécessaire auprès de l'Imoc par mail

Didier Baisset - Médiateur, Professeur de droit à l'Université de Perpignan, étudiant DU Médiation | **Yvon Calvet** - Procureur de la République à Béziers | **Michel Caradeuc** - Expert en valeur vénale immobilière, étudiant DU Médiation | **Moussa Cherifi** - Chef de service de l'unité de médiation et d'insertion à Pont Saint Esprit | **Isabelle Daniel** - Médiatrice | **Ségolène Durand** - Responsable de formation Atelier Pédagogique Personnalisé, enseignante en médiation DU Carrières sociales | **Sandrine Fossart de Rozeville** - Facilitatrice de parole, étudiante DU Médiation | **Schérazade Frighi** - Formatrice médico sociale, étudiante DU Médiation | **Antonio Fullela** - Magistrat, Président de l'IRMOC, enseignant DU Médiation | **Fouad Hadji** - Directeur de la SEGPA du Collège Krafft à Béziers | **Emmanuelle Jamme** - artiste, étudiante DU Médiation | **Nadine Le Gal** - Médiatrice | **Anne-Valérie Mazoyer** - Maître de conférence en Psychopathologie psychanalytique, Psychologue, Responsable pédagogique du DU Médiation | **Jacques Rouan** - Architecte, Expert de Justice, étudiant DU Médiation | **Hélène Sartre** - Médiatrice familiale, coordinatrice Espace Parentéle SOAE Adages | **Laurence Tamic** - Déléguée du Préfet | **Jean-Philippe Turpin** - Directeur du CADA de la Cimade à Béziers

accès gratuit - réservation souhaitée par mail à institutdemediation@gmail.com
Site : <https://institutmediation.org>

INFOS : <https://twitter.com/AntonioFullela/status/1131070058019606530?s=0>

**12^{EME} ASSISES NATIONALES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (France)**Marseille, les 4 & 5/07/2019 « **BESOIN DE REPERES** »

Professionnels, institutions, enfants, familles : dans un contexte de plus en plus complexe, chacun, à sa place, a plus que jamais un besoin de repères. Que recouvrent concrètement ces repères, qu'impliquent-ils ? En quoi leur consolidation et leur convergence sont-elles déterminantes pour que les perspectives ouvertes par la loi du 14 mars 2016 s'avèrent réellement prometteuses pour les enfants concernés et porteuses de sens pour les professionnels ? ... et que chacun retrouve de la confiance en son action. Quels sont pour les uns et pour les autres les repères les plus impérieux à consolider, à construire (voire à déconstruire) ?

Du côté des enfants qui doivent être protégés : repères identitaires, affectifs, juridiques, repères du présent et de l'avenir... Du côté des adultes qui doivent protéger : sens de l'action, cadre de réflexion et d'intervention, outils, référentiels, études d'impact... Que recouvrent concrètement ces repères, qu'impliquent-ils ? En quoi leur consolidation et leur convergence sont-elles déterminantes pour que les perspectives ouvertes par la loi du 14 mars 2016 s'avèrent réellement prometteuses pour les enfants concernés et porteuses de sens pour les professionnels ? ... et que chacun retrouve de la confiance en son action.

RENSEIGNEMENTS : Maria Lillo +33(0)1 53 10 24 10 – assises@lejas.com – www.lejas.com

FORUM MONDIAL DE MÉDIATION – 9/07/2019 – 10h au 11/07/2019 -17h – France**La médiation : une approche transversale aux multiples finalités**

Xe Conférence – Luxembourg – 9 au 11 juillet 2019



LIEU : Université du France, Maison du Savoir – 2, av. de l'Université – L-4365 Esch-sur-Alzette

Le **Forum Mondial de Médiation (FMM)** est une organisation internationale sans but lucratif au service des médiateurs de tous les continents, fondée sur l'interdisciplinarité. La mission du Forum Mondial de Médiation est le développement et l'échange de connaissances, d'informations et de compétences dans tous les secteurs d'activité de la médiation, notamment à travers les conférences internationales qu'il organise régulièrement depuis plus de 15 ans (2003 en Argentine, 2005 en Suisse, 2007 en Israël, 2009 au Vénézuéla, 2012 en France, 2017 au Québec).

La Xe Conférence du Forum Mondial de Médiation qui se déroulera au **France, du 9 au 11 Juillet 2019** veut se consacrer, entre autres, à tenter de comprendre en quoi la médiation peut s'organiser et se développer avec des objectifs nombreux et apparemment difficilement conciliables entre eux. Ainsi, la conférence de 2019 tentera d'apporter, par quatre tables rondes fortement interreliées et une quarantaine d'ateliers, une contribution notable à cette question : **La médiation, une approche transversale aux multiples finalités**. Au travers de trois issues souvent reconnues de la médiation (prévention des conflits, régulation sociale et institutionnalisation) mais également d'une analyse poussée du champ protéiforme et multi-directionnel de la médiation interculturelle, les participants à la Xème Conférence du Forum Mondial de Médiation seront amenés à réfléchir à la place que prend, devrait ou pourrait prendre, la médiation dans nos sociétés modernes.

MARDI 9/07/2019

7.30 – 8.30 ACCUEIL ET INSCRIPTIONS

8.30 – 9.15 ALLOCUTION D'OUVERTURE

M. Claude Houssemand, Président du comité organisateur de la conférence

M. Stéphane Pallage, Recteur de l'Université du France

M. Félix Braz, Ministre de la Justice du France et vice Premier Ministre

M. Gian Piero Turchi, Président du Forum Mondial de Médiation

9.15 – 10.45 – PREMIERE TABLE RONDE – Animation : Mylène Jaccoud (Canada)

Benoît Bastard (France) – Masengesho Kamuzinzi (Rwanda) – Antonia Potter (France)

LA MÉDIATION, EST-ELLE UN MOYEN DE PRÉVENIR LES CONFLITS ?

Dans cette table ronde, les intervenants sont conviés à interroger la position que certains observateurs et promoteurs de la médiation adoptent à son égard, à savoir sa capacité, réelle ou potentielle, à prévenir les conflits. La prévention est d'ailleurs à ce point associée à la médiation qu'elle a généré un acronyme entré dans les usages, les modes de PRD, soit les modes de Prévention et de Règlements des Différends. Et que dire des « nouveaux métiers » de la médiation qui comptent désormais,



notamment en France, des « agents de prévention et de médiation » ? La médiation prévient-elle réellement les conflits ? Doit-elle intégrer cette fonction à son spectre d'action ? Parvient-elle à prévenir les conflits dans tous les champs de son application ? Que prévient-elle ? L'escalade du conflit ? Sa résurgence ? Sa judiciarisation ? L'incapacité de la médiation à prévenir les conflits représente-t-elle une faille ou une limite de cette approche ? La capacité présumée de la médiation à prévenir les conflits constitue-t-elle un dogme fondateur de la médiation ou émane-t-elle d'observations empiriquement fondées ? Cette série de questions amènera les conférenciers à se prononcer sur l'inscription de la médiation par rapport à la prévention de manière à mieux en saisir la portée réelle et discursive.

10.45 – 11.00 PAUSE SANTÉ – 11.00 – 12.30 **ATELIERS : 1 → 9**

<https://fmm2019.openum.ca/files/sites/155/2019/05/Programme-Ateliers-Mardi-9-Juillet-AM.pdf>

12.30 – 13.30 LUNCH

13.30 – 15.00 **DEUXIEME TABLE RONDE** – Animation : Mylène Jaccoud (Canada)

Dan Kaminski (France) – George Pavlich (Canada) – Maria Paz Garcia Longoria (France)

LA MÉDIATION : UN MODE DE RÉGULATION OU DE SÉCURISATION ?

La médiation doit-elle circonscrire son champ à la résolution des conflits et donc viser un but assigné qui est celui de « résoudre » ces conflits ou doit-elle ouvrir sa focale à la « régulation » en prenant le risque d'ajouter du flou terminologique à un mode alternatif encore instable ? Au cours des dernières décennies, le vocable de « sécurisation » a été accolé aux fonctions dévolues à la médiation. Or, la sécurisation s'avère discutée, voire écartée de ce mode d'intervention. Elle est même brandie comme un repoussoir par certains professionnels de l'intervention sociale. Si les enjeux de sécurité requièrent des mesures spécifiques, on peut se poser la question de savoir si la médiation peut et doit jouer un rôle de sécurisation. En parallèle, il devient nécessaire de mieux appréhender la question de la régulation en médiation en évitant au mieux ces deux écueils que sont l'usage d'une terminologie généralisante et donc imprécise et l'enfermement disciplinaire, que rien conceptuellement ne saurait justifier.

15.00 – 15.15 PAUSE SANTÉ – 15.15 – 16.45 **ATELIERS : 10 → 18**

<https://fmm2019.openum.ca/files/sites/155/2019/05/Programme-Ateliers-Mardi-9-Juillet-PM.pdf>

MERCREDI 10/07/2019

9.00 – 10.30 **TROISIEME TABLE RONDE** – Animation : Mylène Jaccoud (Canada)

Fadhila Mammam (France) – Lydie Err (France) – Michèle Vatz-Laaroussi (Canada)

QUELLES SONT LES AMBITIONS ET LES RÉALITÉS DE LA MÉDIATION INTERCULTURELLE ?

La médiation dite « interculturelle » s'est autonomisée et institutionnalisée dans un grand nombre de pays comme champ propre de pratique et de savoir. En dépit de cette indéniable reconnaissance, les défis et les interrogations dans ce champ de la médiation restent importants. Les participants à cette table ronde contribueront à alimenter les débats sur une pratique dont les méthodes, les ambitions et les réalités sont multidirectionnelles. De quelles logiques d'action la médiation interculturelle est-elle porteuse ? Une logique d'accompagnement à l'intégration des groupes minorisés dans la société d'accueil ? Une logique de construction de l'interculturalisme ou du multiculturalisme ? Une logique de résolution des conflits de culture et de valeurs ou celle d'une traduction interculturelle et communicationnelle ? Comment penser et pratiquer la médiation interculturelle quand la notion même d'interculturalité s'avère complexe ? Se conçoit-elle comme une pratique régulatrice des rapports entre groupes majoritaires et groupes minoritaires ? Se construit-elle différemment dans les sociétés à traditions migratoires que dans les sociétés postcoloniales ? Quant aux sociétés se caractérisant par une co-présence autochtone et migratoire, comment penser la médiation interculturelle de façon transculturelle ? Qu'en est-il de ces différentes questions dans les pays où la médiation interculturelle n'est pas reconnue en tant que telle ?

10.30 – 10.45 PAUSE SANTÉ – 10.45 – 12.15 **ATELIERS : 19 → 27**

<https://fmm2019.openum.ca/files/sites/155/2019/05/Programme-Ateliers-Mercredi-10-Juillet-AM.pdf>

12.15 – 13.30 LUNCH – 13.30 – 15.00 **ATELIERS : 28 → 37**

<https://fmm2019.openum.ca/files/sites/155/2019/05/Programme-Ateliers-Mercredi-10-Juillet-PM.pdf>

15.00 – 15.15 PAUSE SANTÉ – 15.15 – 17.00 **TABLE RONDE DE CLÔTURE** – Animation : Mylène Jaccoud (Canada)

Riccardo Cappi (Brésil) – Kaijus Ervasti (Finlande) – Sharon Press (Etats-Unis)

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA MÉDIATION, RÉFORME DES INSTITUTIONS OU DÉFORMATION DE LA MÉDIATION ?

Dans cette table ronde, les intervenants sont invités à réfléchir et à se prononcer sur la relation spécifique existant entre la médiation (et ses pratiques), d'une part, et l'environnement institutionnel dans lequel celle-ci se déroule, d'autre part. Tout en préconisant le caractère complexe de cette relation, ainsi que la diversité des manières dont elle peut s'établir, nous proposons quelques questions pouvant aider son éclairage, aussi bien théorique que pratique.

La médiation est-elle conçue à l'intérieur du projet d'une institution donnée – système de justice civile ou pénale, ou un sous-système de celles-ci, par exemple – ou de manière séparée, indépendante voire opposée à celui-ci ? Est-elle proposée dans un esprit de continuité, de juxtaposition, d'intégration, de bifurcation ou de rupture, par rapport aux pratiques existantes ? L'inscription ou, au contraire, la séparation de la médiation par rapport aux pratiques traditionnelles de l'institution constitue-t-elle un principe fondateur de la médiation ou résulte-t-elle des conditions de sa mise en œuvre ? La trajectoire de la relation entre la médiation et l'institution conduit-elle, en fin de compte, à la réforme de l'institution ou plutôt à la déformation de la médiation ? Cette liste de questions n'est pas exhaustive, elle est censée conduire les intervenants à se prononcer sur les issues de la relation entre médiation et institution, tant dans une perspective théorique qu'à partir d'observations empiriques.

**JEUDI 11/07/2019 – FORMATION À LA MÉDIATION INTERCULTURELLE par Liliانا KREMER**

Cette formation est une initiation théorique et pratique à la médiation interculturelle. Il s'avère nécessaire d'introduire un regard complémentaire sur nos pratiques de médiation pour mieux comprendre et inclure les parcours individuels des personnes impliquées dans le processus. Aussi, les participants se familiariseront avec le concept d'interculturalité, un concept-ressource essentiel à la facilitation de ponts entre les cultures et les communautés et à la résolution des conflits ancrés dans l'incompréhension, les différences ou le rejet de l'Autre. Plusieurs approches en médiation interculturelle seront présentées aux participants. L'atelier exposera les principales fonctions, techniques et compétences nécessaires à la médiation interculturelle. La formation utilise des outils interactifs avec les participants (jeux de rôle, cartes interactives, vidéos, PowerPoint, échanges, etc.).

8.30 – 12.00 Groupe 1 - 13.30 – 17.00 Groupe 2

INSCRIPTION : <https://fmm2019.openum.ca/inscriptions-et-tarifs/>

L'inscription aux deux journées de conférence couvre les frais de participation aux activités, les repas de midi, deux pauses café, le matériel de traduction simultanée et le matériel de congressiste ; l'inscription à la ½ journée de formation couvre les frais de participation à la formation, une pause café et le matériel de traduction simultanée. Le paiement est à régler au plus tard le 30/06/2019. Tarif « Étudiant » temps plein 2018/2019 – preuve à pascale.worldmediationforum@hotmail.com

INFOS : Andrea Klein – Organizing Team – Université du France – Campus Belval
11, Porte des Sciences – L-4365 Esch-sur-Alzette – fmm2019@uni.lu

FORMATIONS CONTINUES DE L'ASSOCIATION NATIONALE DE MÉDIATION (ANM)– France

Siège ANM : rue Tiquetonne, 62 – 75002 Paris - + 33(0)1 42 33 81 03

RENSEIGNEMENTS : formations@anm-mediation.com

INSCRIPTIONS : <http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/formations/formation-professionnelle>

PRIX : Adhérent ANM : 140 à 200 €/jour
Non adhérent : 160 à 300 €/jour

- **MÉDIATION ADMINISTRATIVE – 7 & 8/06/2019 de 9 à 17h – Animé par Laure SINGLA – Paris**
OBJECTIFS : Appréhender le conflit administratif comme une opportunité – Détecter le potentiel transformatif engendré auprès des Parties – Apprendre le contexte et les particularités de la médiation administrative – Observer, analyser et anticiper les blocages en médiation administrative – Se positionner comme médiateur administratif confirmé – Maîtriser les ressorts et mécanismes de la médiation administrative.
PROGRAMME :
http://www.anm-mediation.com/images/anm/documents/trame_programme_de_formation_ANM_MEDIATION_ADMINISTRATIVE.pdf
- **OUTILS DE COMMUNICATION – 19, 20 et 21/09/2019 de 10 à 18h – animé par Catherine EMMANUEL – au siège de l'ANM.**
OBJECTIFS : Expérimenter 4 OUTILS au service du Médiateur : CNV / PNL / NÉGO. RAISONNÉE et TRIANGLE DRAMATIQUE pour : Identifier les croyances limitant l'engagement des personnes dans les MARD – Favoriser les croyances facilitant la coopération – Décrypter les omissions, généralisations et distorsions génératrices de malentendus – Transformer un « non » en « oui » - Accueillir les émotions – Faire émerger les besoins fondamentaux derrière les jugements – Etablir un espace de Communication Non Violente – Aider les personnes à dépasser la posture de Victime pour créer un monde de solutions partagées **PROGRAMME** : [http://www.anm-mediation.com/images/4_outils_de_communication .pdf](http://www.anm-mediation.com/images/4_outils_de_communication.pdf)
- **MÉDIATION PRÉVENTIVE & MÉDIATION DE PROJET – 27/09/2019 de 9 à 17h – animé par Dominique MOREL- siège ANM.**
OBJECTIFS : Aider les Médiateurs à accompagner des personnes dans un projet personnel ou une association afin d'en assurer la pérennité et le succès – Exposer une méthodologie adaptée à la Médiation préventive – Donner des arguments pour en exposer l'intérêt (explications, arguments et promotion) – Maîtriser les techniques à utiliser
PROGRAMME : http://www.anm-mediation.com/images/formation_M%C3%A9diation_pr%C3%A9ventive_et_mediation_de_projet.pdf
- **MÉDIATION & SYSTÉMIQUE : APPORT DES OUTILS DE MODÉLISATION EN GESTION DES RISQUES – 7/10/2019 de 9 à 17h – A. STIMEC**
OBJECTIFS : Permettre à des médiateurs et médiatrices confrontés à des situations – complexes (multi-niveaux, multi acteurs, multi enjeux...) de mieux les appréhender et aider les participants de la médiation à les appréhender – Les personnes intervenant dans un contexte organisationnel ou en médiation de projet sont particulièrement concernées.
PROGRAMME : Les enjeux – Les principes d'une approche systémique – Les outils de modélisation – L'approche fonctionnelle « ouverte » - au siège de l'ANM. <http://www.anm-mediation.com/images/anm/documents/formation-20191007.pdf>



- **MÉDIATION ENVIRONNEMENTALE** – 8 & 9/11/2019 – 9 à 17h – ANM – 62 rue Tiquetonne 75002 Paris -par **Laure SINGLA**.
OBJECTIFS : Appréhender le conflit environnemental comme une opportunité – Détecter le potentiel transformatif engendré auprès des Parties – Apprendre le contexte et les particularités de la médiation environnemental – Observer, analyser et anticiper les blocages en médiation environnementale – Se positionner comme médiateur environnemental confirmé – Maîtriser les ressorts et mécanismes de la médiation environnementale.
PROGRAMME : Principaux obstacles à la créativité en médiation – Rôle du médiateur : ni proposer, ni être passif – De l'accord sur le désaccord à la focalisation – Approches analogiques – Pensée latérale – [http://www.anm-mediation.com/images/anm/documents/trame_programme_de_formation ANM MEDIATION ENVIRONNEMENTALE.pdf](http://www.anm-mediation.com/images/anm/documents/trame_programme_de_formation_ANM_MEDIATION_ENVIRONNEMENTALE.pdf)
- **MÉDIATION ET CRÉATIVITÉ** – 18/11/2019 de 9 à 17h – animé par Arnaud STIMEC – 26 rue de Daubigny 75017 Paris.
Malgré la qualité des phases initiales (et notamment sur le plan relationnel), les accords de médiation ressemblent trop souvent à des accords de conciliation (c'est-à-dire des compromis, des échanges de concessions). Cela peut non seulement cacher des occasions manquées pour les parties prenantes, mais aussi de valoriser les apports de la médiation. Les médiateurs oscillent souvent entre passivité et interventionnisme sur le fond dans la phase de recherche de solution. Les manuels sont quant à eux souvent peu détaillés sur ces questions ou proposent des approches mal adaptées aux situations de conflits / tensions. L'objectif de cette formation est donc de proposer aux médiateurs des méthodes pour réellement guider les parties dans la phase de recherche de solutions.
PROGRAMME : <http://www.anm-mediation.com/images/anm/documents/formation-20191118.pdf>

INFOS : BUS DE LA MÉDIATION À BÉZIERS (France)

Accès gratuit

Découvrez la médiation

Des professionnels à votre rencontre

Sur le parking de l'université de Béziers, nous vous accueillons les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois

24/05/2019, 7 & 21/06/2019, 5 & 19/07/2019 De 10h30 à 12h30 & de 14 à 17h s/ rdv. +33 6 47 51 59 91.

Vous avez une difficulté, un désaccord, un conflit familial, civil, professionnel... Venez nous en parler pour accéder à des solutions ensemble



Une action de l'Institut Régional de Médiations Occitanie IRMOC en partenariat avec Conseils et Médiations pour tous, près de chez vous et l'Université de Béziers.

INFOS : BUS DE LA MÉDIATION À BRUXELLES (Belgique)

Le Réseau des Services Publics de Médiation de Conflits Interpersonnels (RSPMCI) va à la rencontre du public. Durant la semaine de la médiation (14 au 19/10/2019) il renouvellera pour la 3^{ème} fois l'expérience dans divers quartiers de Bruxelles.



**LA MEDIATION TRANSFORMATIVE - FORMATION CONTINUE - France**

11 (14 à 18h), 12 (9 à 18h) et 13/09/2019 (9 à 16h)

La médiation transformative est une approche de la médiation développée aux Etats-Unis d'Amérique par R. A. Baruch Bush, présentée pour la première fois au congrès de l'Association américaine de médiateurs familiaux (Academy of Family Mediators) en juillet 1994. Les "concepts clef" de la médiation transformative sont l'autodétermination des personnes, l'"empowerment" (le pouvoir d'agir) et la reconnaissance. Ce courant de médiation fait partie des courants relationnels de la médiation et peut être utilisé dans tous les domaines de la médiation.

INTERVENANTE : **Marianne SOUQUET**, médiatrice familiale, DE, formatrice. **LIEU :** Puyricard, Pays d'Aix-en-Provence.

OBJECTIFS : • Comprendre les valeurs et concepts de base de la médiation transformative • Réfléchir sur ses propres valeurs et convictions sur le conflit, les personnes et la médiation • S'initier à ce courant de médiation • Enrichir sa pratique de médiation de nouvelles techniques et postures.

CONTENU : • Réflexion sur ses propres valeurs et convictions • Les concepts de la médiation transformative : le conflit, autodétermination, « empowerment » (pouvoir d'agir) & reconnaissance, définition, objectifs, rôle, posture et travail du médiateur • La pratique de la médiation transformative : commencer la médiation, techniques, posture • Les applications de la médiation transformative : indications et limites.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES : • Démarche interactive • Apports théoriques et méthodologiques • Exercices pratiques • Mises en situation • Réflexions à partir de situations vécues. Attestation en fin de formation.

COÛT: Individuel : 220 € TTC (déjeuner « bio » des jeudi et vendredi compris) - Employeur ou fonds de formation pour salariés et libéraux : 390 € TTC (déjeuner « bio » des jeudi et vendredi compris) - **PARTICIPANTS :** 6 à 14

INSCRIPTIONS: Tél : +33 6-89-56-37-81 - marianne.souquet@mac.com www.mariannesouquet.com

INFOS: Brigitte Blanchard : 06-88-36-47-17 - brigitte.blanchard10@wanadoo.fr

**VENDANGES DE LA MÉDIATION DU 27 AU 29/09/2019**

co-organisées par O.M.A., Centre International de médiation et IFOMENE Paris
Au Château des Granges à Suilly-la-Tour, France

"LES ÉMOTIONS, LEVIERS DU CHANGEMENT EN MÉDIATION "

Nous réfléchissons ensemble sur le thème «**Les émotions, leviers du changement en médiation**».

Avec **Stephen BENSIMON**, philosophe, médiateur AME, directeur d'IFOMENE Paris/ICP.

Et **Evelyne MEISSIREL**, médiatrice et thérapeute systémicienne, responsable de la formation en médiation et présidente OMA, centre international de médiation Bruxelles.

INSCRIPTION sur le site : www.oma-mediation.com - Téléchargez le [programme](#)

O.M.A. ASBL - 9, rue Notre Seigneur - 1000 Bxl – T. [+32 2 502 54 40](tel:+3225025440) info@oma-mediation.com

**« N'oublions pas que les petites émotions
sont les grands capitaines de nos vies
et qu'à celles-là nous y obéissons sans le savoir »
VINCENT VAN GOGH**

« **L'ANM, un acteur engagé au service des habitants de Paris** » par **Karine MEHLER**, Administratrice ANM (anm-mediation.com) par jpbs-mediation

**La médiation de voisinage pour Paris Habitat**

En juin 2017, l'Association Nationale des Médiateurs (ANM) et Paris Habitat ont conclu un accord de partenariat pour une durée de trois ans aux termes duquel l'organisme de logement social a confié à l'ANM soin de mener des médiations auprès de certains de ses locataires rencontrant des difficultés de voisinage. Office public de l'habitat de la ville de Paris, gérant plus de 300 000 logements, Paris Habitat est un acteur majeur du logement social à Paris et en proche banlieue. S'il ne fallait donner qu'un seul chiffre pour faire prendre conscience de l'importance de ce bailleur social, ce serait celui-là : un parisien sur dix est locataire auprès de Paris Habitat !



Créée en 1993, l'ANM est une association de médiation, généraliste, forte de plus de 800 adhérents répartis dans toute la France. L'ANM a notamment pour objet de promouvoir et favoriser la médiation par tous moyens appropriés et de proposer à toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, des médiateurs dont elles reconnaissent la compétence et l'indépendance, dans le respect du Code national de Déontologie des Médiateurs.

A mi-parcours, il est intéressant de faire un point d'étape sur les enseignements tirés de cette expérience non seulement sur les conflits traités mais aussi sur les expériences mises en place en interne par l'ANM.

Tout d'abord, rappelons brièvement le cadre et l'organisation de cette collaboration.

Les conflits de voisinages sont seuls concernés

La convention, circonscrite aux 230 000 logements situés dans Paris intra-muros, s'applique aux seuls conflits de voisinage d'ordre privé, entre deux ou plusieurs voisins, relatifs à l'occupation du logement (bruit, odeurs...dégâts des eaux répétitifs), aux incivilités ou encore aux perceptions de discrimination...

Il est important de préciser que, classiquement, les troubles psychiques en sont exclus.

De même que tous les litiges concernant les relations des locataires avec leur bailleur. Pour certains d'entre eux, relatifs au contrat de location, à la contestation des loyers et des charges, aux demandes de travaux et leur qualité ou à l'entretien des espaces communs, les locataires disposent par ailleurs de la possibilité de se tourner directement vers le médiateur interne de Paris Habitat.

Objectif : permettre le « vivre ensemble »

Il est demandé aux médiateurs d'aider les locataires à retrouver une jouissance paisible de leur logement en utilisant les outils classiques de la médiation : favoriser le dialogue afin de faire émerger des solutions et permettre le « vivre ensemble ».

En même temps, il est demandé aux médiateurs d'apporter aux équipes du bailleur, tout en respectant le principe de confidentialité, des clés de compréhension les plus fines possibles de ces « troubles de voisinage » afin que celui-ci puisse traiter efficacement le problème de « jouissance paisible » et soit en mesure d'instaurer une nouvelle culture du « vivre ensemble ».

Le choix des cas proposés à la médiation

Il appartient à chaque délégation parisienne de Paris Habitat (Paris intra-muros est géré par quatre délégations : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest) de décider librement des cas à envoyer en médiation. Au fil du temps, cependant, certaines délégations ont demandé à avoir un référent choisi parmi les médiateurs de l'ANM afin d'évaluer, en cas de doute, si la situation est de nature à être traitée en médiation ou non. Cette collaboration, qui vise à améliorer et à développer la prestation offerte aux habitants, évolue et se renforce au cours du temps, grâce notamment à la mise en place d'un site dédié comportant une interface de discussion, comme on le verra plus bas.

Les dossiers sont préparés par les équipes du service de la tranquillité et de la sûreté résidentielle. Les locataires reçoivent un courrier les informant de la mise en place de l'offre de médiation, gratuite pour le locataire, et donc entièrement prise en charge par le bailleur. Le processus de médiation y est succinctement présenté.

En même temps, Paris Habitat envoie à l'ANM un dossier comprenant les coordonnées des locataires, des informations succinctes sur la nature du conflit, son antériorité ainsi que les pièces existantes (telles que les plaintes et différents courriers adressés au bailleur) quand il y en a.

Une fois le dossier reçu, l'ANM l'attribue à l'un des 10 médiateurs volontaires qui, au sein de l'association, se sont engagés dans cette activité. Le médiateur désigné se met alors rapidement en contact avec les locataires et organise chaque entretien individuel. Une fois ces entretiens menés et le consentement à la médiation (pas toujours facile à obtenir) recueilli, une réunion plénière est organisée, plus rarement une deuxième. Un appel téléphonique est prévu un mois plus tard avec chacun des locataires afin de faire le point de la situation. Alors, après dix-huit mois d'activité et quelque cent vingt cas traités, quels enseignements peuvent être tirés de cette expérience ?

La typologie des conflits

Il est frappant de constater que plus de la moitié des plaintes émane de personnes vivant seules. Deux tiers d'entre-elles sont dirigées contre des familles avec enfants mais 20% sont aussi dirigées contre un voisin vivant seul. Nous n'avons pas encore aujourd'hui traité les données liées à l'âge des plaignants et à leur vie sociale. Mais pour ma part, j'ai pu constater, au cours de mon expérience forcément limitée aux quelques cas rencontrés, que la solitude, la mauvaise santé, l'âge et l'absence de liens sociaux et familiaux réguliers sont des caractéristiques que l'on retrouve fréquemment chez les plaignants.

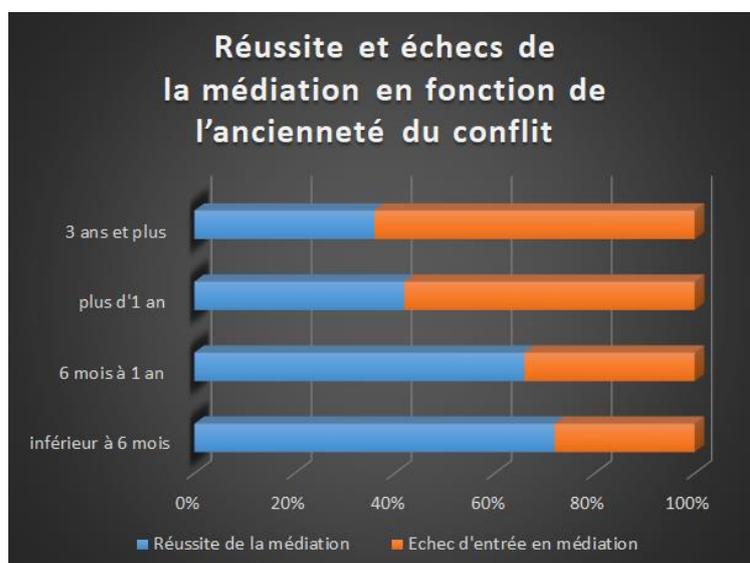
La majeure partie des conflits, 96 % des cas, est, comme le plus souvent en matière de conflits de voisinage, liée aux nuisances sonores causées par l'une des deux parties.

Cependant nous retrouvons assez régulièrement durant les médiations la mise en avant de nombreux différends interculturels existant entre les protagonistes. Dans ces cas précis, la médiation a pour effet de résoudre ces différends, sans reprise du conflit. Nous constatons également que, dans une faible partie des conflits traités, 7% des cas, le conflit de voisinage est instrumentalisé par l'une des parties dans le but d'obtenir gain de cause pour une demande formulée à Paris Habitat (relogement notamment). Dans ce cas, il apparaît difficile d'entrer en médiation, car nous faisons souvent face au refus du plaignant d'adhérer au processus.



Rapidité d'intervention est gage d'efficacité de la médiation

Sans surprise, nous constatons que plus le conflit est ancien, plus il est difficile à résoudre.



Ainsi, les médiations qui rencontrent le plus fort taux de réussite (72%), sans reprise ultérieure du conflit, sont celles qui prennent place dans la première année de la naissance du différend. Au-delà de cette période, le taux de réussite descend à 43%. Une des difficultés majeures réside dans le fait de convaincre les parties à entrer en médiation. Et là, encore, le temps joue clairement en défaveur de la médiation. Car plus le conflit est installé, plus se multiplient les situations de refus d'entrée en médiation d'une des parties concernées. Le taux de refus d'entrée en médiation atteint ainsi les 53% pour les conflits vieux de plus de trois ans quand il n'est que de 19% pour les conflits de moins d'un an.

D'autres enseignements concernent plus particulièrement l'organisation pratique du partenariat au sein de l'ANM qui s'est doté d'un outil internet dédié à Paris Habitat et a mis en place une offre de co-médiation à destination des jeunes médiateurs.

Mise en place d'une offre de co-médiation pour les jeunes médiateurs

Dans le cadre de ce partenariat, l'ANM a souhaité mettre en place un système de co-médiations avec un médiateur confirmé et un médiateur junior afin de permettre à ce dernier de s'exercer en toute sécurité.

A chaque nouvelle médiation, l'ANM attribue un médiateur junior au médiateur confirmé. Dans un mode de fonctionnement idéal, l'ANM s'efforce de faire évoluer les binômes de telle sorte que le médiateur junior puisse travailler au minimum avec deux médiateurs confirmés.

S'agissant d'un partage d'expérience, le médiateur junior n'est pas rémunéré. A ce jour, 80 médiateurs juniors ont pu bénéficier de cette offre de co-médiation. La plupart d'entre eux terminent juste leur formation et trouvent ainsi une première expérience pratique et rassurante aux côtés de leur « tuteur ».

Cette expérience s'est révélée très enrichissante à la fois pour les médiateurs expérimentés et pour les débutants et correspond parfaitement à la mission que s'est fixée l'ANM d'accompagnement de ses adhérents et de la promotion de la médiation.

Mise en place d'un site dédié

Au départ, toutes les correspondances médiateurs – Paris Habitat se faisaient via l'ANM par échange d'emails et/ou coups de téléphone. Il est vite apparu nécessaire d'organiser les relations afin que chacun puisse gagner en temps et en efficacité. Ainsi, l'ANM a progressivement mis en place une plateforme d'échange en ligne, aujourd'hui pleinement opérationnelle, permettant à Paris Habitat d'être en contact direct avec les médiateurs.

Cette plateforme d'accès restreint permet à chaque médiateur saisi d'un dossier d'en prendre connaissance. Le site regroupe ainsi les coordonnées des locataires, les différentes pièces du dossier et permet d'échanger directement avec les équipes de Paris Habitat en y notant les démarches effectuées. De son côté, Paris Habitat est ainsi tenu au courant en temps réel de l'état d'avancement du dossier. L'ANM tient à préciser que le principe de confidentialité de la médiation est pleinement respecté : le contenu des discussions, tout ce qui relève de l'intimité des participants à la médiation, n'est pas dévoilé à Paris Habitat. Seuls les données factuelles, la suite des démarches effectuées et leurs résultats sont transmis au bailleur social.

Enfin, une interface de discussion permet aux différents intervenants (PH-médiateur) de discuter entre eux.

Conclusions

Cette activité de l'ANM est en plein développement. Nous espérons traiter plus de 100 dossiers de conflits de voisinage par année. La plate-forme en ligne facilite les échanges entre les divers acteurs ; les outils statistiques utilisés permettent d'analyser cette activité sur les plans quantitatif et qualitatif.



Pour l'ANM, cette activité représente
un engagement citoyen au service des habitants de la Ville de Paris,
une contribution à l'amélioration du vivre ensemble,
une promotion de la médiation appréciée des habitants aux prises avec un conflit de voisinage,
une possibilité offerte aux médiateurs débutants de pratiquer la médiation,
un cadre pédagogique sécurisant pour accompagner les premiers pas d'une professionnalisation.
(Extrait de [anm-mediation.com](http://www.anm-mediation.com) n° 9/04/2017) – Lu sur [jbbs-mediation](http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=532:-anm-un-acteur-engage-au-service-des-habitants-de-paris&catid=102:numero-09) - En savoir plus http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=532:-anm-un-acteur-engage-au-service-des-habitants-de-paris&catid=102:numero-09

CROSS CULTURAL CONFLICT? USE THE ANTHROPOLOGIST'S MAP!

By Valeria CARDILLO PICCOLINO, Multicultural Learning & Development HR Consultant
at Newton S.p.A., Diversity & Inclusion - Milano, Lombardy, Italy

Dealing with people with diverse cultures and backgrounds has always represented a thrilling and fascinating opportunity to open up a window toward a whole different world.

During my previous work experience training people onboard cruise ships, I have worked with more than 70 different nationalities, sharing the same roof, the same spaces, the same longing for being at home, the same sense of adventure and desire to discover new ports.

Wandering along the iron corridors of the ship, as if I were an anthropologist, I collected countless episodes of different cultures' interactions and I have to admit that, at the beginning of that experience, I naively believed that a peaceful coexistence was enough to encourage integration and raise the levels of tolerance and openness. However, just as we use a map to find the right direction in a foreign country, I believe that to improve cooperation in a multicultural context is necessary to provide a proper training to all its members. This training is nothing more than a guide to understand each other, to give meaning to other people's gestures, behaviors and little rituals, those of a kind that go unnoticed when we are immersed in our own culture, but become immediately visible from an external point of view.

I can still vividly recall when I found myself trying to settle a conflict between a Chinese employee and one Filipino. The issue was almost childish: on a rather busy day, the two of them, working under time pressure, almost physically clashed in a narrow corridor of the ship. The dynamic was hilarious because, even if without any intention, the Filipino almost hit the Chinese colleague with a heavy metal cart. Fear and surprise triggered an angry grumble from the Chinese, but he was hardly understood by the Filipino, who took it as an expression of hostility. The emotional escalation between the two brought them to my office. I found myself in the middle between a deeply offended Filipino and a Chinese, instead, apparently cold and not empathetic towards his colleague's reaction. This apparently trivial episode revealed itself in all its depth only later, when I read one of the best essays on cross-cultural management in organizational contexts: 'The Culture Map' by Erin Meyer.

The author, an INSEAD Professor expert on cultural differences, explains how cultures are positioned along a 'scale of disagreement' where on one extreme we find cultures who are most likely to demonstrate dissent or to bring conflicts to light, while on the opposite side we find the ones prone to preserve harmony within the group - whether familiar or professional -. Erin Meyer underlines how the former clearly separate the disagreement towards an idea or an action from the person who performs it: they can therefore get involved in an animated debate, returning calm and speaking as if nothing had happened immediately after. For the latter, however, direct confrontation is considered an offense to one's own person thus difficult to be tolerated.

Considering instead "emotional expressiveness", some cultures express themselves in a passionate and emotionally colored way (any clue on which one?), while others preserve their emotions through confidentiality. Both the Filipino and the Chinese cultures prefer to avoid conflict, but they are opposed in the way of expressing their emotional states to an external interlocutor. This explained why the Filipino advocated against what he perceived as an insult to his own person. At the same time the Chinese, although feeling attacked, maintained an apparently distant and cold attitude, explained by the cultural tendency of keeping emotions private.

No alt text provided for this image



Erin Meyer also tells us that although Chinese culture has roots in the Confucian teachings inviting us to preserve harmony in relationships, this is generally true in the case of the in-group, the members of one's own group. The large population and strong internal competition in China can instead generate conflicting and sometimes hostile reactions towards the members of the out-group.

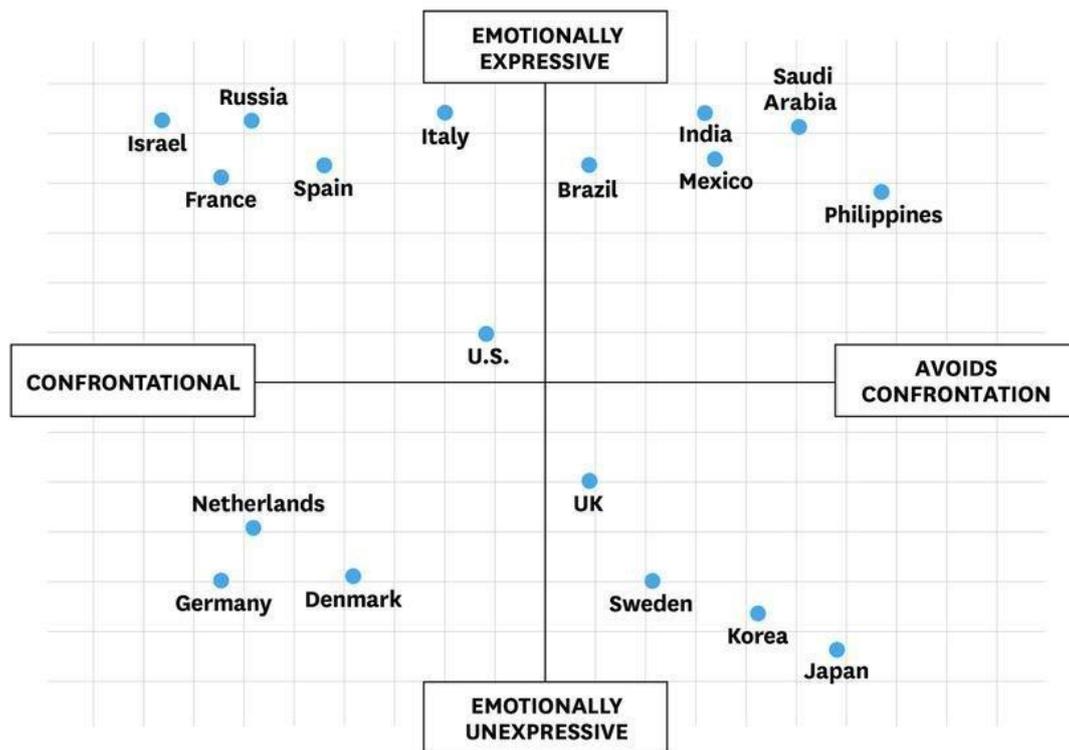
When we relate with people coming from a different culture we cannot rely on models only, for as valid they can be. A person is a person and he or she represents a unique world composed by his or her own story, education, background and very irreproducible combination of experiences. Nonetheless, the danger of falling into easy stereotypes concerning an ethnic group is always around the corner.

Understanding who the other person is, the historical and cultural reasons for his actions, his ways of relating or communicating and, eventually, finding a middle ground, a place where to meet and look at each other with a deeper, less judgmental glance, is the best way to access the potential deriving from strong heterogeneity.

The ability to understand a multi-colored consumer market, increased innovation and creativity are just a few of the benefits a Company can take advantage of when its multicultural context is lived by its members with an anthropological, curious approach. Only then, when judgement is lowered they can really benefit from the formidable richness provided by so many different perspectives.

Preparing to Face Your Counterpart

The map below sorts nationalities according to how confrontational and emotionally expressive they are. Although negotiators often believe that the two characteristics go hand in hand, that's not always the case.



SOURCE ERIN MEYER
FROM "GETTING TO SI, JA, OUI, HAI, AND DA," DECEMBER 2015

© HBR.ORG

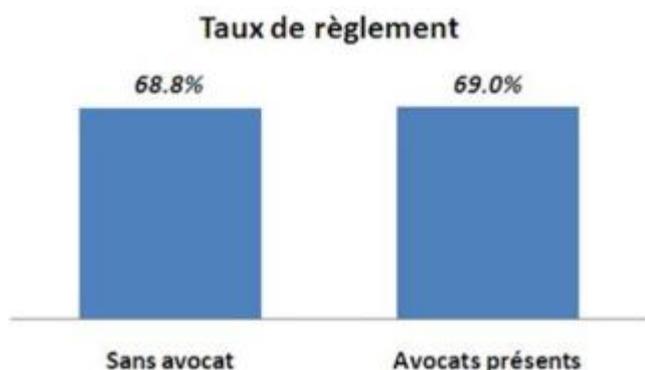
**« LA PRÉSENCE D'AVOCAT(E)S NUIT-ELLE AU PROCESSUS DE MÉDIATION? »**par Jean POITRAS & Solange PRONOVOST (Extrait « conflits-strategies.com » Québec 13/05/2019)

Conflits et Stratégies

Meilleures pratiques en négociation, médiation, gestion de conflits et collaboration

« Un des mythes importants chez les médiateur(trice)s est que la présence d'avocat(e)s nuit au processus de médiation. En effet, il(elle)s se plaignent régulièrement que cet ajout de personnes rend la démarche plus lourde et réduit les chances d'en arriver à une entente. Pourtant, une étude récente démontre que ce n'est pas nécessairement ce qui se produit. En comparant des médiations qui se sont déroulées entre les participant(e)s seulement et celles où des juristes les accompagnaient, aucune différence significative n'a été constatée quant au taux de règlements ni quant au degré de satisfaction en regard des ententes conclues.

Est-ce dire que les médiateur(trice)s entretiennent une perception complètement erronée de l'impact de la présence d'avocats sur le processus de médiation? Pas tout à fait. La même étude établit également que la durée moyenne d'une médiation s'allonge de 20% lorsque des juristes y participent. Si leur présence ne semble pas jouer sur le taux de règlements et le degré de satisfaction quant aux accords, il n'en demeure pas moins que le travail des médiateur(trice)s s'en trouve probablement complexifié.



Autre ombre au tableau : dans les mêmes circonstances, la recherche révèle qu'il y aurait une diminution du nombre de réconciliations entre les participant(e)s.

Conséquemment, si le taux de règlements demeure similaire, il semblerait que la qualité des ententes (si on considère la réconciliation entre les personnes impliquées comme un indice de qualité) soit moindre lorsque des avocat(e)s sont présents. En effet, la quantité de ces accords entre les vis-à-vis diminue de près de 40% lorsque des avocat(e)s les représentent dans le cadre d'une médiation.

L'explication la plus probable de ce phénomène vient peut-être de la tendance de ces professionnel(le)s à parler au nom de leurs client(e)s. Or, le dialogue direct entre les participant(e)s à un processus de règlement de leur différend favorise fortement la réconciliation entre eux(elles). Lorsque les échanges sont inhibés, le potentiel qu'il(elle)s s'entendent de nouveau est moindre. À cet effet, il peut être stratégique pour les médiateur(trice)s de discuter avec les avocats des fonctions qui pourraient être les leurs durant les pourparlers.

Règle générale, les rôles suivants sont compatibles avec le processus de médiation :

Expert légal. Plusieurs conflits comportent des aspects juridiques complexes. Les ramifications peuvent dépasser les connaissances d'un(e) participant(e). La présence d'un expert peut non seulement rassurer cette personne, mais parfois débloquer la recherche d'un compromis. En effet, quand les gens comprennent les impacts d'une entente, ils sont souvent moins hésitants à s'engager.

Chien de garde. Minimiser les risques juridiques est l'une des tâches clés des avocat(e)s. Leur indiquer qu'on s'attend à ce qu'il(elle)s interviennent s'il(elle)s ont l'impression que les discussions ne vont pas dans la direction des intérêts de leur client(e) est tout naturel. Ainsi, en les assurant qu'il(elle)s auront l'espace nécessaire pour exercer cette fonction, par exemple en leur donnant maintes occasions de faire des mises au point avec leurs client(e)s en caucus, on la canalise positivement .

Par contre, le rôle suivant rend le processus plus difficile et surtout moins riche:

Porte-parole. Lorsque les juristes refusent de laisser parler les personnes elles-mêmes, cela ajoute un degré de difficulté à la médiation. En effet, beaucoup de stratégies d'intervention reposent sur une communication directe entre les vis-à-vis. Le médiateur se trouve alors à essayer de les réconcilier avec des moyens réduits.



On peut donc conclure que dans le cadre d'une médiation, la présence d'avocat(e)s ne nuit pas nécessairement aux chances de régler un conflit. Toutefois, cela dépend du rôle qu'il(elle)s adopteront. La démarche devient particulièrement difficile s'il(elle)s se dressent en porte-parole de leur client(e) et refusent toute communication directe entre les personnes impliquées dans le conflit. Néanmoins, cette embûche peut être contournée en amont si on prend le temps de discuter et de s'entendre avec les juristes sur le rôle qu'ils joueront durant le processus. L'idée est qu'une négociation sur ce qui est attendu à cet égard, avant de débiter la médiation, peut éviter bien des frustrations de parts et d'autre.

RÉFÉRENCES :

DOUGLAS, Kathy et BATAGOL, Becky. The role of lawyers in mediation: Insights from mediators at Victoria's civil and administrative tribunal. *Monash UL Rev.*, 2014, vol. 40, p. 758.

POITRAS, Jean et RAINES, Susan. *Expert mediators: Overcoming mediation challenges in workplace, family, and community conflicts*. Jason Aronson, Incorporated, 2012.

POITRAS, Jean, STIMEC, Arnaud et ROBERGE, Jean-François. The Negative Impact of Attorneys on Mediation Outcomes: A Myth or a Reality?. *Negotiation Journal*, 2010, vol. 26, no 1, p. 9-24

« Cultive ton enthousiasme
comme une plante merveilleuse »
L. Daudet

WAT IS VERBINDENDE COMMUNICATIE (taal die werkt)

VERBINDENDE COMMUNICATIE (VC) is een wijze van denken, doen en communiceren die bedoeld is ons levensgeluk te bevorderen. Een denkwijze die er op gericht is om wederzijds begrip en respect te brengen in de ontmoeting met anderen. Zowel op de werkplek, als in privé, als in scholen als in de politiek blijkt het gedachtegoed van VC een direct zichtbare en ervaarbare heilzame werking te hebben. VC geeft ons handvatten om helder te zijn in wat belangrijk voor ons is en daar voor te staan zonder de ander te overrompelen en/of te denken in termen van winnen of verliezen. VC reikt ons een methode aan om op een gezonde assertieve wijze contact te maken. Het is een denkwijze van overvloed, rijkdom en verbinding.

Het is een denkwijze die geweld in onszelf en tussen ons en de ander ontmantelt en omzet naar de mogelijkheid tot verbinding op een diep liggende menselijk niveau. Als we er in slagen die verbinding te maken dan is voor heel veel vraagstukken een oplossing te vinden die ons beide zal ondersteunen in het leven. Van oorsprong is het ontwikkeld door **Marshall Rosenberg onder de naam Geweldloze Communicatie**.

Effecten van Verbindende Communicatie

- Wie start met verbindende Communicatie zal al snel ervaren dat relaties zich gemakkelijk verdiepen en dat er meer innerlijke rust en ruimte komt. Conflicten en spanningen verminderen en er ontstaat vaak voor beide gesprekspartners (privé en zakelijk) ruimte en een verdiepend contact en dialoog. Concreet betekend dit:
- Meer leven vanuit eigen kracht
- Verdieping in relaties (liefdes- opvoed- en werkrelaties)
- Effectief omgaan met grenzen
- Ontspanning
- Innerlijke rust en ruimte
- Minder spanning en conflicten
- Betere samenwerking (en meer resultaat)
- Meer begrip en begrepen worden
- Meer ruimte voor en inzicht in eigen behoeften en gevoelens

Waarom een communicatieproces (model) om te communiceren?



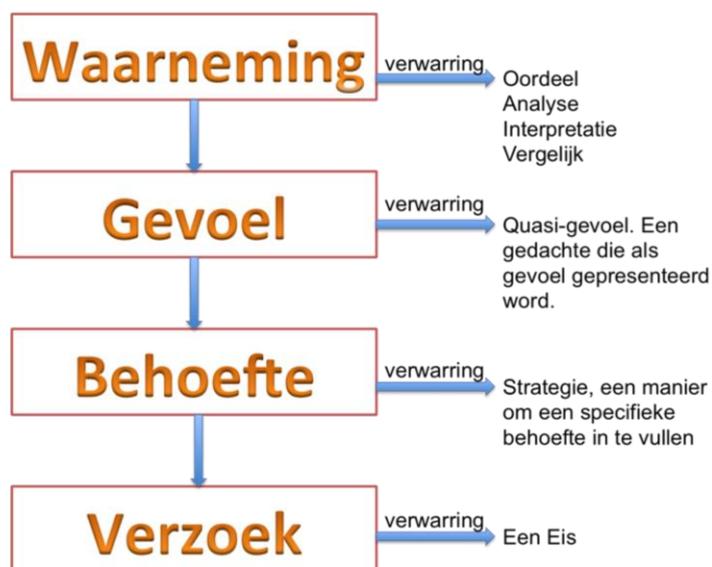
Zoals al eerder aangegeven leren we op school dat ons bestaan afhangt van de inzet van ons denken, leren we te oordelen, te vergelijken en wordt ons cognitie (intellect) gestimuleerd. We leren ons af te snijden van onze werkelijke gevoelens en behoeften. We leren ons te richten op de gevoelens van anderen, we stemmen ons af op hun wensen. Eerst onze ouders, broers en zussen, later de leraar, de coach en nog weer later onze leidinggevende. We worden meesters in het afstemmen op de ander maar niet op ons zelf. We plaatsen alles in een hokje om zo onze zekerheid over de wereld vorm te geven. We leren denken in goed en fout en gaan voorbij aan het idee dat mensen kleurrijk, tegenstrijdig en gecompliceerd zijn en denken dat er veel niet samengaat. We leren vaak dat we moeten zorgen voor onszelf of de ander en dat zorgen voor beide niet goed samengaat. Dit duale denken lijkt ons overzicht te geven maar in werkelijkheid vernauwt het ons denken, voelen en handelen heel sterk. Het communicatie proces helpt ons om hier een nieuwe route in te vinden.

Het model van Verbindende Communicatie

Het model van VC is in beginsel erg eenvoudig. Maar schijn bedrieglijk. De werkelijke toepassing van het model is als het leren van een nieuwe taal met een nieuwe manier van denken. Het is vaak lastig en het vraagt veel oefening. Het volgen van één of meer trainingen is dan vaak een goede ondersteuning om de nieuw grammatica te leren. Marshall Rosenberg zegt hierover “ het model is bedoeld om het achterliggende gedachtegoed eigen te maken” en “het is herprogrammering van tal van onze opvattingen en gewoonte”. Ik wil voordat ik je het model vertel eerst ingaan op een aantal opvattingen die ten grondslag liggen aan het gedachtegoed.

- Anderen zijn nooit verantwoordelijk voor onze gevoelens.
- Gevoelens zijn een gevolg van het wel of niet vervuld zijn van behoeften
- “Nee” is een uiting van het hebben van andere behoeften en de start van een dialoog
- Schuld en schaamte bestaan niet. Ik kan wel betreuren wat ik gedaan heb
- Ik maak keuzes in contact met mijn behoefte ipv keuze te bedenken
- Er zijn geen tegenstrijdige behoeften
- Een verzoek dat gekoppeld is aan gevoelens en behoefte is gemakkelijk te herkennen en men is eerder geneigd eraan tegemoet te komen.

Model van Verbindende Communicatie



Toelichting op het model

Waarneming

De eerste stap in het proces gaat over de zuivere waarneming. Het feit of de feiten zonder dat je daar een oordeel over hebt (of dat je je waarneming verwart met een interpretatie, oordeel, analyse of etiket).

“Je bent te laat” is een oordeel. “Ik dacht dat we om 8 uur hadden afgesproken en je bent 30 minuten later” is een neutrale waarneming. In het eerste geval zal de ander zich mogelijk aangevallen voelen en zich willen verdedigen. Dat draagt niet bij aan de verbinding. In het tweede geval is het feitelijkheid en hou ik het bij mij zelf.



De feitelijkheid benoemen creëert een **gemeenschappelijk uitgangspunt** zonder dreigingen. Oordelen, interpretaties roepen verdediging of verantwoording op. Als we de waarneming verwarren met een oordeel en ons oordeel uitspreken dan zal de ander vooral bezig gaan met het weerleggen en niet met de inhoud van de boodschap.

Gevoel

Het tweede stap in het proces is het uiten van het oprechte gevoel in het hier en nu. Ook hier zonder oordelen of verwijten. Het gevoel is gekoppeld aan de vervulling of niet vervulde behoefte en NIET aan het gedrag van de ander. In ons vorige voorbeeld:

Ik voel me onrustig omdat mijn behoefte aan voortgang van het project nu in het gedrang komt. Verwar dit dus niet met “ik ben onrustig omdat jij te laat bent”. De ander is NOOIT de oorzaak van mijn gevoel. Wellicht heb je opgemerkt dat de “omdat” verschoven is. Ik voel me omdat jij ... wordt ik voel me omdat mijn behoefte.... Niet vervuld is. Daarnaast verwarren we vaak een gedachte met gevoel. We noemen die gedachte dan een quasi-gevoel

- Ik voel me niet erkent, dit is geen gevoel maar een gedachte. Als ik denk dat je me niet erkent dan voel ik me boos of verdrietig.

Je kunt lijsten met gevoelens en quasi gevoelens downloaden. Maak daarvoor een account aan op de website van Taaldiewerkt.nu

Behoeftte :

Behoeftte is het derde stap in het proces het model. We noemen de behoefte in relatie tot ons gevoel én een eventueel verzoek. Het gaat om wat we werkelijk nodig hebben. Een behoefte is anders dan een wens of een verlangen. Daarnaast is het van belang om helderheid te houden in het verschil tussen een behoefte en een strategie. Een strategie is een manier om een behoefte te vervullen.

- Ik heb behoefte aan een glas wijn, dit is geen behoefte maar een strategie. De behoefte die er mogelijk achter zit is ontspanning.

Verzoek : De vierde stap in het proces is het uiten van een verzoek. Een verzoek is een manier om je behoefte concreet in te vullen of iets in de wereld in gang te zetten om je behoefte te vervullen. Verzoeken kun je richten aan een ander om een actie te doen , je kunt een verzoek doen om te horen hoe iets is voor de ander. Het verzoek verwarren we regelmatig met opdrachten(gebiedende wijs) en eisen.

- *‘Ik wil dat je je jas opruimt’ is een eis. ‘Wil je je jas op de kapstok hangen?’ is een verzoek.* Hier is intonatie van belang in hoe het overkomt op de ander.

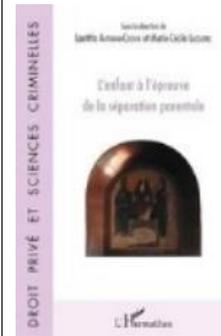
« La conception morale chez l'être humain
progressse de façon de plus en plus complexe,
partant du narcissisme, incluant ensuite
l'existence du groupe restreint et culminant
dans une inclusion de la totalité du monde. »

Gilligan & Kohlberg

**OUVRAGES CONSACRÉS À LA MÉDIATION... AU CONFLIT....À LA COMMUNICATION...****L'ENFANT À L'ÉPREUVE DE LA SÉPARATION PARENTALE**Sous la direction de **Laetitia ANTONINI-COCHIN** et **Marie-Cécile LASSERRE**

Lorsque le couple disparaît, l'enfant est au cœur de toutes les problématiques. Qu'il soit acteur dans le processus de séparation ou le plus souvent victime de la mésentente, quel est le sort qui lui est réservé dans la séparation de ses parents ? Afin d'éviter qu'il ne devienne l'objet, voire l'arme d'un conflit, l'enfant et ses intérêts doivent être protégés. Au-delà de la séparation, le préserver impose également de gérer la coparentalité. Les responsabilités tant personnelles que patrimoniales de chacun des parents à son égard doivent être assumées et les relations préservées. Entre le sort de l'enfant et celui de la coparentalité, la séparation du couple entraîne de nombreuses interrogations.

Laetitia ANTONINI-COCHIN est maître de conférences - Université Côte d'Azur, directrice adj. CERDP, directrice du Master 2 Droit des responsabilités et co-directrice de l'Institut d'études judiciaires de Nice. **Marie-Cécile LASSERRE** est maître de conférences - Université Côte d'Azur, directrice du Diplôme d'université Adoption et co-directrice du Diplôme d'université Protection de l'enfance - 2/04/2019



Les 80 cartes « **UNIVERS DES SENSATIONS** » produites par la **Fédération des Plannings** sont sorties de presse.

Elles complètent les cartes « **EMOTIONS & BESOINS** » déjà diffusées au prix de 20€ les 2 jeux.

Intéressé(e) par « **L'UNIVERS DES SENSATIONS** »

PRIX : 12€ hors frais d'envoi.

DÉPÔT/VENTE : Centre Européen de Médiations (asbl)

119, rue de l'Hôtel des Monnaies – 1060 Bruxelles

Tel. 0476.261.216. - centre.europeen.mediations@gmail.com

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE LA MÉDIATION - Béatrice BLOHORN-BRENNEUR et Claude CZECH avec le concours d'Annick QUÉNILOUX-BIROT, Anne MAUCHAMP & Mathilde MOLAVI

La médiation se déploie à des rythmes différents selon les juridictions, les pays, les continents.

Existerait-il une culture de la médiation ? Et comment pourvoir à son développement ? Promouvoir une telle culture est également l'ambition de la résolution du Parlement Européen du 12/09/2017 sur l'application de la directive relative à la médiation du 21/05/2008. C'est sur ces questions que des experts venus du monde entier se sont penchés lors des 8es Assises internationales de la médiation judiciaire. Éd. Médias & Médiations – France 2017 - <https://www.medias-mediations.fr>

DÉPÔT/VENTE : Centre Européen de Médiations (asbl) - 119 rue Hôtel des Monnaies – 1060 Bxl
0476.261.216. centre.europeen.mediations@gmail.com – **PRIX** 15€

**JE ME SÉPARE : QUE FAIRE ? Stéphanie DEGRAVE, avocate & médiatrice familiale**

Que l'on prenne la décision de la séparation ou qu'elle nous soit imposée, la rupture du couple fait naître une multitude de questions. Vers qui me tourner ? Dois-je consulter un avocat ? Ai-je droit à une pension alimentaire ? Comment l'annoncer aux enfants ? Vont-ils souffrir de la séparation ? Que puis-je faire pour les aider ? Quelles modalités d'hébergement fixer ? Qui pourra rester vivre dans la résidence familiale ? De quelle manière nos biens seront-ils partagés ? Comment se déroule une procédure en justice ? Suis-je obligé(e) d'aller devant un juge ou existe-t-il des alternatives ? Qu'est-ce que la médiation ? Ce livre vise à répondre, de manière simple, pratique et concise, aux questions qui surgissent dans le cadre d'une rupture et ce, tant sur le plan psychologique que juridique. Nous espérons que sa lecture pourra contribuer à apaiser les tensions et permettre à chacun de vivre la séparation de manière plus sereine.

Éd.pro, Liège 2018 – **PRIX** : 29€